

Le Céréaliculteur

Supplément de
La Terre de chez nous

Vol. 3 No. 3
JULLET 1993

LA REVUE DES GRANDES CULTURES

Dossier:

Les programmes de sécurité du revenu

Équipement:

L'automatisation de la ventilation des silos

Reportage:

La culture sur billons chez Jean Asnong

Sols:

La fertilisation du soya





UN CHOIX judicieux



Plus de beau grain propre en moins de temps !

Voilà ce que vous obtenez en faisant l'acquisition d'une de nos moissonneuses-batteuses.

- Grâce au concept TWIN ROTOR exclusif à New Holland, nos rotors jumelés génèrent une force centrifuge supérieure d'où en résultent moins de perte de grain et moins de dommage aux récoltes.

- De plus, le dispositif de flottement latéral du tablier Terrain Tracer incline le tablier pour qu'il reste parallèle au sol, assurant une coupe plus régulière, donc aucune tige ne vous échappera.

- Enfin, des essais indépendants prouvent que les moissonneuses-batteuses New Holland ont une capacité de récolte 20 % supérieure à toutes les autres marques.

VERSATILE :

la puissance au service de l'agriculture

Versatile est depuis toujours synonyme de durabilité, d'efficacité, de qualité et de performance.

Avec un Versatile, vous obtenez :

- une conception modulaire qui facilite l'entretien même au champ
- une faible consommation de carburant
- un tracteur dont la distribution du poids est balancée de façon à obtenir une meilleure flottaison pour une performance optimale
- un tracteur fabriqué au Canada avec une excellente valeur de revente
- 5 modèles disponibles, 240 à 470 cv.

Disponibles chez les concessionnaires suivants :

DALHOUSIE STATION
Fernand Campeau et Fils Inc.
(514) 269-2737

ST-GUILLAUME
Machinerie St-Guillaume Inc.
(819) 396-3427

IBERVILLE
Guillet et Robert Inc.
(514) 856-7796



Pour une agriculture rentable



Les contrecoups de la spécialisation de l'agriculture sont apparus évidents avec la publication de plusieurs rapports d'évaluation de la qualité de l'eau et du sol au Québec. A cet égard, la situation de l'agriculture québécoise se compare à celle qui prévaut dans la plupart des pays de l'OCDE. L'agriculture serait-elle victime de ses succès après avoir démontré la meilleure productivité de tous les secteurs économiques depuis cinquante ans?

Pendant longtemps, on nous a fait croire qu'il fallait viser les rendements maximums sur nos fermes sans nécessairement tenir compte de la rentabilité et mesurer les conséquences sur les sols et les cours d'eau.

Cessons de chercher les fautifs et pensons à l'avenir car, de tous les défis à relever à l'échelle planétaire, le plus important demeurera celui de nourrir une population qui ne cesse d'augmenter et ce, à raison de 93 millions d'individus par année.

L'agriculture durable peut relever ce défi.

Cette dernière tend à renforcer les phénomènes naturels, à réduire la part des coûts de production liée à l'utilisation de produits et à maintenir le niveau de production et de rendement de l'agriculture, à diminuer les risques pour la santé publique et pour l'environnement dûs aux techniques de production.

La réalisation d'une agriculture durable au Québec passe par la recherche, le transfert des connaissances et de la technologie ainsi que la formation.

Certes, nous devons réclamer plus de recherches, mais n'oublions pas la quantité impressionnante de rapports et d'études que l'on a laissé choir sur les tablettes de nos ministères et de nos universités. Il faut s'empresser de réclamer la diffusion de ces informations auprès des producteurs et productrices.

De tous les dossiers qui méritent une attention particulière, il faut retenir celui de la fertilisation. Les résultats de l'inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles au Québec auront permis de nous faire prendre conscience que des centaines de milliers d'hectares ont été fertilisés trop généreusement en éléments phosphore et potassium.

De plus, des essais comparés de fertilisation azotée pour des cultures réalisées dans différents types de sol ont répondu différemment. Par exemple, les besoins en azote seront autres si au moment d'établir le programme de fumure, on tient compte des précédents culturaux, de la nature et la quantité de résidus de culture, des façons culturales et des types de sols. Des économies appréciables sont réalisables avec un programme de fertilisation raisonnée. Ces réductions de coûts bénéficieront aux producteurs et à l'ensemble de la société. Aussi, les risques associés à la perte d'éléments fertilisants dans l'environnement ainsi que les problèmes de contamination de l'eau seront diminués.

Il est temps que le ministère de l'Agriculture traite ce dossier prioritairement afin que l'on cesse l'utilisation de grilles de fertilisation maintenant dépassées. Le Québec accuse des retards importants par rapport à l'Ontario et aux États-Unis. Pour faire la conquête des marchés et demeurer compétitifs, les producteurs québécois ont besoin d'outils de gestion qui tiennent compte des progrès de la science et de la technologie.

Denis Couture
vice-président

sommaire

| Actualités | Dossier | Équipement | Culture en développement |
|--------------|--------------------------------------|--|--------------------------|
| FPCCQ | Les programmes de sécurité du revenu | L'automatisation de la ventilation des silos | Le linola |
| page 4 | page 6 à 11 | page 12 à 14 | page 10 |
| Reportage | Gestion | Sols | Marché |
| Jean Asnong | | La fertilisation du soja | |
| page 18 à 21 | page 22 | page 22 | page 28 |



Commercialisation Maïs

Depuis le début de l'année de commercialisation 1992-93 (oct. à sept.), les producteurs de maïs ont maintenu un rythme de livraison supérieur à l'an dernier en considérant la diminution de 24 pour cent de la production sur l'année 1991. Au cours des sept premiers mois de livraison (oct. à avril), les producteurs ont mis en marché 725 144 tonnes métriques, soit 22 pour cent de moins que l'an dernier.

Fève de soja

Depuis le début de la campagne agricole de l'année 1992-93 (sept. à avril), les producteurs ont mis en marché 48 404 tonnes de fèves de soja, soit une augmentation de 11 pour cent sur les livraisons de l'an dernier. L'augmentation de la production de 1992 comparativement à 1991 est de 32 pour cent.

Céréales à paille

Au cours des trois trimestres (août à avril) de la présente année commerciale, les producteurs de blé ont mis en marché 92 388 tonnes métriques de blé panifiable, fourrager et de semence comparativement à 75 369 tonnes l'an dernier.

Les producteurs d'orge ont mis en marché, au cours de cette période, 153 192 tonnes, soit 12 pour cent de plus que l'an dernier. Par contre, la production de 1992 est 23 pour cent supérieure à l'an passé. Dépendamment des arrivages en orge de l'Ouest d'ici la fin de l'année, il est possible que nous ayons un surplus d'orge à la fin de la présente année commerciale et ce, pour une première fois. La faiblesse des prix du blé fourrager de l'Ouest a eu des répercussions négatives, non pas seulement sur les prix du maïs local, mais aussi sur les prix de l'orge locale. Les pressions de vente des producteurs demeureront probablement en place d'ici la fin de l'année commerciale afin d'écouler les stocks avant la nouvelle récolte.

Les producteurs d'avoine ont commercialisé 65 381 tonnes au cours des trois premiers trimestres de l'année 1992-93, soit 65 pour cent de plus que l'an dernier. La production

Livraison des producteurs de céréales à paille du Québec pour la période d'août à avril. (en tonnes métriques)

| | 1991-92 | 1992-93 |
|----------------|---------|---------|
| Blé F. & S. | 42 292 | 42 672 |
| Blé panifiable | 33 077 | 49 716 |
| Orge F. & S. | 136 589 | 153 192 |
| Avoine F. & S. | 39 694 | 65 381 |

Source: F.P.C.C.Q.

de 1992 est 50 pour cent supérieure à l'année 1991.

ONTARIO

Les producteurs ontariens de maïs ont commercialisé 1 356 000 tonnes au cours de la période d'octobre 1992 à mars 1993, soit 49 pour cent de moins que l'an dernier. La production de 1992 a été inférieure de 42 pour cent à l'année 1991.

Nid-de-Corbeau

Le ministre de l'Agriculture, l'Honorable Charles Mayer, a rendu public un avant-projet de loi afin que la subvention du Nid-de-Corbeau soit versée graduellement aux producteurs d'ici quatre ans, soit au cours de la période d'août 1994 à juillet 1997. Actuellement, les compagnies de chemin de fer reçoivent une subvention de près de 20,14 \$ du gouvernement canadien et le coût moyen défrayé par les producteurs de l'Ouest est de 11,98 \$ la tonne. Un groupe consultatif sera mis en place pour recommander au gouvernement canadien une méthode de versement de cette subvention aux producteurs de l'Ouest. Le ministre de l'Agriculture a annoncé que les versements pourraient être effectués dans le cadre du programme CRSN. La coalition québécoise s'oppose totalement à une telle modification et demande le maintien du statu quo. En 1992, le gouvernement canadien a versé plus de 720 millions de dollars aux compagnies de chemin de fer. Les producteurs de l'Est ne doivent pas confondre ce programme avec le programme d'aide au transport des céréales fourragères pour l'Est du Canada, qui est totalement différent.

La CCB perd des plumes

Le ministre canadien à l'Agriculture a annoncé que l'orge de l'Ouest vendue aux États-Unis ne sera plus commercialisée exclusivement par la Commission canadienne du blé

(CCB) mais aussi par le secteur privé. Cette ouverture de la commercialisation de l'orge de l'Ouest sur le continent avantagera à court terme certains producteurs d'orge de brasserie qui seront en mesure de signer des contrats de livraison directement avec des brasseries américaines. A long terme, il s'en suivra fort probablement un affaiblissement du pouvoir de la CCB et une baisse du prix moyen de l'orge de l'Ouest, car elle maintient son exclusivité pour desservir les acheteurs à l'extérieur du continent seulement où la compétition est très élevée.

En outre, à compter du premier août, les permis d'importation d'orge américaine et ses produits dérivés ne seront plus imposés. Cette décision est quelque peu surprenante, car dans le cadre du traité du libre-échange, le degré d'aide aux producteurs doit être comparable afin que l'orge américaine soit livrée sur nos marchés sans restriction. Dernièrement, il a été reconnu que 47,4 pour cent des revenus des producteurs américains d'orge provenaient des programmes de subventions comparativement à 24,9 pour cent pour les producteurs canadiens.

En 1992, la production américaine d'orge a été de l'ordre de dix millions de tonnes et environ 250 000 tonnes d'orge canadienne seront livrées aux États-Unis. Les États-Unis sont des exportateurs nets avec 1,5 million de tonnes pour l'année commerciale 1992-93. Les deux principaux états producteurs d'orge sont le Dakota du Nord et le Montana. Les superficies ensemencées dans ces deux États représentent 53 pour cent des superficies totales estimées à 7,6 millions d'acres au printemps 1993. Les autres principaux États producteurs sont l'Idaho (9%), le Minnesota (9%), Washington (6%) et le Dakota du Sud (5%).

Programme des paiements anticipés Récolte 1993

Le 3 juin dernier, le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Charles Mayer, a annoncé le rétablissement du Programme d'accroissement des liquidités pour assurer le financement des intérêts dans le cadre du programme de paiements anticipés des récoltes.

Cette année, les avances pourront atteindre 60 000\$ plutôt que 50 000\$. Cependant, le ministre propose que la facture d'intérêts soit partagée entre le producteur et Agriculture Canada.

En effet, dans le contexte des compressions budgétaires, le ministre fixera, au plus tard le 15 juillet, un taux d'intérêt pour le producteur qui ne dépassera pas 4% et ce taux sera établi pour toute l'année et ne va pas fluctuer même si le taux préférentiel varie.

La Fédération, de concert avec les autres organismes de producteurs, est à examiner l'impact d'une telle décision et fera les pressions nécessaires auprès du ministre de l'Agriculture afin que le taux d'intérêt

(entre 0 et 4%) se situe plus près de 0% pour maintenir la participation des producteurs, tout en conservant une coupure équitable et non outre mesure dans ce programme par rapport aux autres programmes de soutien fédéraux.

Assurance stabilisation

L'année 1991-92 d'assurance-stabilisation s'est donc finalement achevée avec le paiement final indiqué au tableau. Quant à l'année 1992-93, deux avances ont été décrétées jusqu'à maintenant. Votre solde résiduel ou ce qui reste à venir dépend de la cotisation provisoire ainsi que des prix garantis.

Il y a du changement dans l'air avec l'arrivée du nouveau modèle préparé en 1991. Le comité des coûts de production de la Fédération a rencontré le MAPAQ à deux reprises afin de finaliser ce qui sera notre prochain coût de production et le prix garanti pour l'année 1993-94. Mais il ne faudrait pas oublier que présentement une partie du modèle est utilisée cette année (1992-93).

Ces points récupérés à l'intérieur de l'indexation 1992-93 sont plus

particulièrement le rendement et l'ensemble des frais variables déterminés par l'enquête. Ces rendements seront à la hausse pour le maïs (6.5 à 6.75 t.m./ha) et le soya (2.6 à 2.65 t.m./ha). L'ensemble des autres céréales sera ramené à 3.5 t.m./ha. Il ne faut pas oublier que ces rendements proviennent des régions 04, 06, 07, 10, 11 et 14. L'unité de production a aussi été augmentée pour se rapprocher de ce qui est observé en terme d'expansion entre 1987 et 1991 pour l'ensemble des producteurs spécialisés. La ferme type qui, en 1993-94, passera de 210 ha à 225 ha indique donc que le producteur diminuait ses charges fixes par hectare durant cette période.

On constatera aussi des gains de productivité au niveau des charges sur l'équipement expliqué par l'utilisation d'une machinerie plus performante.

Le comité sera en mesure de fournir plus de détails lorsque tout sera finalisé au courant de l'été. En ce sens, la Fédération prévoit présenter le nouveau modèle en région à ceux qui en feront la demande.

PROGRAMME DE STABILISATION PROVINCIAL 1991-92 CALCUL DU PAIEMENT FINAL

| | Maïs | Orge | Blé F. | Blé H. | Soya | Avoine |
|------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Prix garanti | 185,93 | 201,56 | 209,25 | 234,91 | 334,83 | 259,08 |
| Prix du marché (-) | 121,06 | 103,27 | 111,63 | 117,76 | 227,22 | 96,57 |
| Comp. brute (\$/TM) | 64,87 | 98,29 | 97,62 | 117,15 | 107,61 | 162,51 |
| rend. (tm/ha) X | 6,50 | 3,75 | 3,75 | 3,60 | 2,60 | 2,47 |
| Comp. brute (\$/ha) | 421,66 | 368,59 | 366,08 | 421,74 | 279,79 | 402,11 |
| Prime prov. payée (-) | 124,00 | 96,00 | 81,00 | 77,00 | 66,00 | 91,00 |
| Net déjà versé (\$/ha) | 260,00 | 220,00 | 220,00 | 240,00 | 160,00 | 230,00 |
| Paiement final net | 37,66 | 52,59 | 65,08 | 104,74 | 53,79 | 81,11 |

Prévisions pour l'année 1992-93

| | Maïs | Orge | Blé F. | Blé H. | Soya | Avoine |
|----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Prix garanti (1) | 174,18 | 191,13 | 203,05 | 212,32 | 292,11 | 199,42 |
| Prix du marché (2) - | 118,00 | 105,00 | 118,00 | 136,00 | 245,00 | 105,00 |
| Comp. brute (\$/tm) | 56,18 | 86,13 | 85,05 | 76,32 | 47,11 | 94,42 |
| rendement (tm/ha) X | 6,75 | 3,50 | 3,50 | 3,50 | 2,65 | 3,22 |
| Comp. brute (\$/ha) | 379,22 | 301,46 | 297,68 | 267,12 | 124,84 | 304,03 |

| | | | | | | |
|------------------------------------|--------|-------|--------|-------|-------|-------|
| 1ère avance DÉCEMBRE 92 (\$/ha) | 145,00 | 85,00 | 100,00 | 90,00 | 60,00 | 90,00 |
|------------------------------------|--------|-------|--------|-------|-------|-------|

| | | | | | | |
|----------------------|--------|--------|-------|-------|-------|--------|
| 2ème avance brute | 135,00 | 126,00 | 96,00 | 87,00 | 30,00 | 121,00 |
| Cotisation prov. (-) | 110,00 | 96,00 | 81,00 | 77,00 | 30,00 | 91,00 |
| AVRIL 93 NET (\$/ha) | 25,00 | 30,00 | 15,00 | 10,00 | 0,00 | 30,00 |

| | | | | | | |
|--------------------------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|
| ce qui reste à venir (3) | 99,22 | 90,46 | 101,68 | 90,12 | 34,84 | 93,03 |
|--------------------------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|

(1) Le prix garanti du maïs provient de la F.P.C.C.Q. tandis que les prix garantis des autres céréales représentent les dernières évaluations du M.A.P.A.Q. au 16 juin 1993.

(2) Les prévisions de prix du marché sont ceux évalués conjointement par la Régie des assurances agricoles et la F.P.C.C.Q. à l'exception du maïs qui a été réajusté selon les derniers estimés de la Fédération.

(3) Ces chiffres ne sont que provisoires, ils peuvent varier selon des ajustements possibles au niveau de la cotisation.

Programmes de sécurité du revenu

Peu de changements en 1993-1994

André Belzile

Les programmes de stabilisation et d'assurance récolte québécois dans les céréales, le maïs et le soya n'ont pas été modifiés en 1993-1994. Une seule exception : la Régie des assurances agricoles du Québec a harmonisé les exigences de la stabilisation avec celles de l'assurance récolte. Quant aux programmes de stabilisation fédéraux, la situation est un peu moins claire.

Le CSRN

Pour 1993-1994, on ne sait pas si le fédéral versera de l'argent dans les fonds québécois de stabilisation en regard du programme de Compte de stabilisation du revenu net (CSRN). Rappelons que le Québec n'avait pas adhéré au CSRN dans les céréales et le maïs mais l'avait fait dans les productions horticoles. Le fédéral

avait tout de même accepté de verser au Québec pour deux ans l'équivalent des sommes qui auraient été versées aux producteurs québécois de céréales si le Québec avait adhéré au CSRN. L'entente de deux ans est terminée et on négocie son extension actuellement.

Le CSRN est un programme de stabilisation du revenu global de l'entreprise administré sur une base individuelle. Il permet de mettre de l'argent de côté lors des bonnes années pour en retirer lors des moins bonnes. Il n'est aucunement basé sur les rendements, les superficies ou les coûts de production mais uniquement sur les ventes nettes de l'entreprise. Par principe, le Québec s'oppose à cette formule. Mais pour le fédéral, il s'agit du programme de stabilisation pour l'avenir.

Le RARB

En 1993-1994, la Régie des assurances agricoles du Québec fonctionnera comme l'an dernier par rapport au Régime d'assurance revenu brut (RARB). C'est donc dire que le RARB sera administré en deux volets séparés : l'assurance récolte et l'assurance revenu. Le Québec utilisera encore cette année une formule basée sur la moyenne mobile des prix au lieu d'une assurance revenu basée sur les coûts de production comme le permet le RARB.

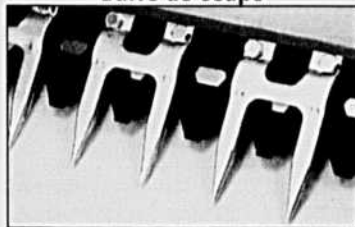
Les cotisations RARB seront administrées par Québec à même les cotisations que les producteurs versent à la stabilisation provinciale. Si le RARB verse une compensation, elle sera déduite de la compensation que verserait la stabilisation provinciale : c'est-à-dire que la stabilisation provinciale vient agir en complément à la stabilisation fédérale.

On en est à la troisième année de l'entente de cinq ans sur le RARB. Le Québec a demandé que l'actuelle période de transition soit étendue jusqu'à la fin de l'entente. Cela permettrait aux provinces de continuer à administrer le RARB en deux volets distincts. Il semble qu'il y a eu une entente de principe sur cette question mais les ministres de l'Agriculture devront la ratifier lors de leur rencontre annuelle en juillet prochain.

La Saskatchewan a déjà indiqué

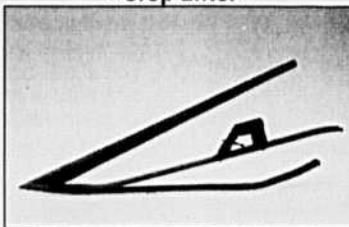
Machinerie agricole St-Césaire

Barre de coupe



- Pour vos récoltes de céréales, soya, foin:**
- S'adaptant à toutes les marques de faucheuse-conditionneuse et à votre moissonneuse-batteuse actuelle.
 - Fabriqué de pièces très résistantes.
 - N'a pas besoin de réglage.
 - Coupe plus nette.

«Crop Lifter»



- Ramasse les récoltes versées d'une façon sécuritaire et rapide.
- Vous permet de couper moins près du sol, donc limite les risques pour les cailloux.
- Moins de perte pour les récoltes difficiles à ramasser.
- Plus de profits.

C.P. 399, 650, route 112, St-Césaire (Québec) J0L 1T0 Tél.: (514) 469-4081 • Fax: (514) 469-3659



son intention de ne pas renouveler l'entente à son expiration pour des raisons budgétaires surtout. Le Manitoba, quant à lui, avait indiqué dès la signature de

l'entente qu'il ne la renouvelerait probablement pas. Mais cette province n'a pas pour l'instant fait officiellement connaître sa position. Le RARB pourrait con-

tinuer sans la Saskatchewan mais il serait politiquement difficile pour le fédéral de continuer à verser des sommes pour les céréales dans toutes les provinces canadiennes sauf dans celle qui produit le plus de céréales.

Pour l'instant, seules les provinces Maritimes administrent le RARB comme il avait été conçu. C'est-à-dire qu'on assure aux producteurs un revenu brut cible à l'hectare : si son rendement multiplié par le prix reçu atteint le revenu cible, il n'y a pas de compensation. Certaines années, des baisses de rendement seront annulées par des hausses de prix ou vice-versa. Le RARB dans sa forme originale n'assure donc pas un rendement garanti comme le fait l'assurance récolte, ni un prix garanti comme le fait l'assurance stabilisation. ■

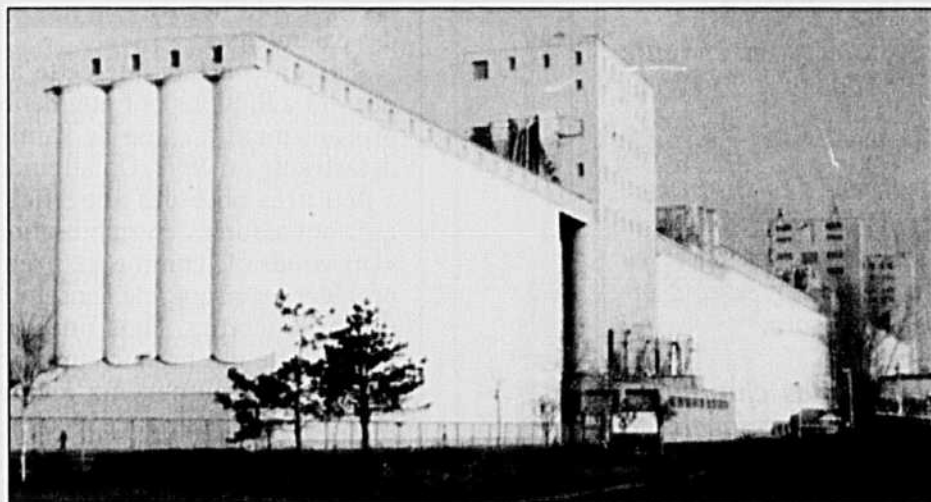


25 Ans

BUNGE DU CANADA LTÉE

au service du producteur agricole

NÉGOCIANT EN CÉRÉALES



300 Dalhousie / Port de Québec
C.P. 2537 - Québec
G1K 7R3

Tél.: 418-692-3761
Télécopieur: (418) 692-0182

- Achats / Ventes:
 - grain local
- Importation/Exportation
- Transport
- Entreposage-capacité
225,000 tonnes
- Criblage
- Transactions boursières
- Service personnalisé
 - MAÏS AVOINE
 - ORGE BLÉ SOYA
 - SOUS-PRODUITS

Service sans frais

1-800-463-4767

Programmes de sécurité du revenu

La réflexion se poursuit au niveau provincial

André Belzile

Entre 1988 et 1992, la progression de la stabilisation provinciale dans les céréales, le maïs et le soya a été considérable. En effet, en 1988, la Régie des assurances agricoles du Québec assurait 426 000 hectares alors qu'en 1992, on avait atteint 556 000 ha,

soit une augmentation de 30%. On est passé de 8700 adhérents en 1989 à 9800 en 1992. C'est dans le maïs et dans l'orge que les augmentations ont été les plus fortes. Les superficies assurées en blé fourrager ont fortement diminué en partie au profit du blé pour alimentation humaine.

Durant cette période, les producteurs ont reçu près de 910 millions de dollars en compensation, dont plus de la moitié est allée aux producteurs de maïs. En assurance récolte, la Régie assure bon an mal entre 50 et 55% des superficies de céréales et de maïs.

L'assurance récolte

Selon le vice-président de la Régie, Conrad Bernier, «le plus difficile c'est de faire comprendre aux producteurs que l'assurance récolte fonctionne vraiment selon les principes d'une assurance. Les primes sont ajustées selon les compensations versées et les assurés ne reçoivent pas nécessairement de paiements chaque année. Alors que depuis quelques années en assurance stabilisation, les gens sont habitués de recevoir des paiements.»

Mais on constate que cette année, les adhésions ont augmenté, probablement à cause de l'année désastreuse en 1992. On atteindra à peu près 65% des superficies qui sont assurées en stabilisation. «On voudrait, comme assureur, protéger les risques de l'ensemble des producteurs. Mais une certaine partie des producteurs sont capables d'assumer eux-mêmes leur risque en assurance récolte.»

Néanmoins, des programmes comme le RARB ont tenté de fusionner l'assurance récolte et l'assurance stabilisation. Si on implante finalement cette formule, l'assurance récolte devien-



Une offre

Accrochez-vous à

« la clé des champs »,

ce vaste marché public où seront en vente les produits du terroir de tout le Québec agricole.

Les 7 et 8 août, « la clé des champs » ouvre gratuitement le Vignoble de l'Orpailleur à tous les producteurs et les productrices agricoles intéressés à offrir et à vendre leurs trésors.

Pour joindre « la clé des champs », contactez votre fédération régionale.

« La clé des champs » a pour serruriers, l'UPA, le MAPAQ, Agriculture Canada et le Mouvement Desjardins et Ciel MF.

dra à toutes fins pratiques obligatoire car elle sera incluse dans le programme de stabilisation du revenu. «Quand on parle en terme de revenu global de la ferme, qui est l'approche que les ministres de l'Agriculture ont retenu pour 1999, on regarde à unir les deux types d'assurance sous un même chapeau. Mais ce sera l'après RARB.»

La stabilisation

Pour Conrad Bernier, il est clair que le gouvernement provincial va continuer à soutenir les producteurs en fonction de leur coût de production pour maintenir la structure agricole rurale. «Aussi pour permettre aux agriculteurs de mieux se positionner face aux changements qui surviendront à cause de l'adoption d'une politique de protection du revenu global ou à cause du GATT et de l'ALENA.»

Quant aux coûts de la stabilisation dans les céréales, Conrad Bernier n'en est pas alarmé. «Comme la province stabilise aussi le porc (80% du coût de production vient des aliments), le boeuf (35%-40%) et l'agneau (35%-40%), l'argent que nous versons dans les céréales, nous n'avons pas à la verser dans les viandes. Si les coûts des céréales étaient beaucoup plus élevés qu'ils ne le sont présentement, ça ne coûterait peut-être pas moins cher au gouvernement du Québec.»

L'avenir

Ceci dit, Conrad Bernier pense qu'il faudra quand même faire certains ajustements. «Il faudra faire quelque chose face à l'augmentation annuelle des superficies assurées. Je suis d'accord qu'il faut regarder la possibilité d'un ticket modérateur ou peut-être de fermer certains programmes. Mais il faut aussi considérer qu'on n'a pas atteint le

niveau d'auto-suffisance.» D'ailleurs selon Conrad Bernier, certains producteurs sont déjà prêts à accepter qu'on limite la croissance des superficies assurées.

Et l'autre défi, c'est de trouver un moyen d'arrimer nos pro-

grammes avec le CSRN. «Ce sont deux types de programmes très différents. Mais comme le CSRN est le véhicule de choix du gouvernement fédéral, il faudra trouver les technicalités qui permettront au Québec d'en bénéficier.» ■

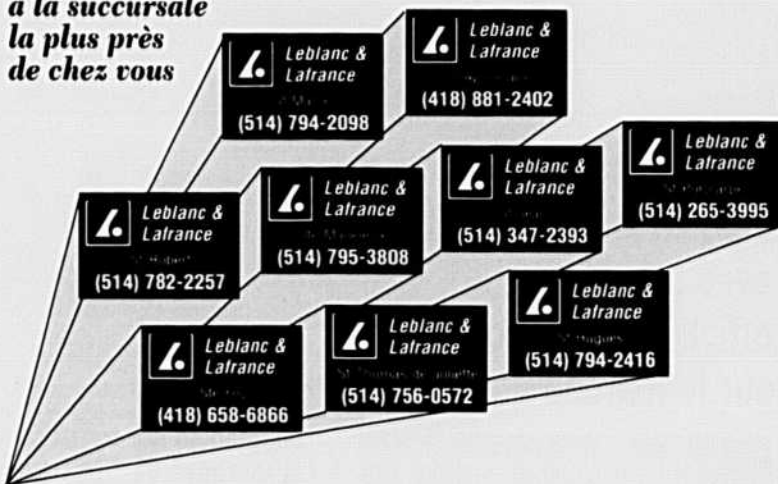
UNE IMPLICATION TOTALE AU SERVICE DE L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE



CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE DE PLUS DE 5 MILLIONS DE BOISSEAUX

- Séchage et entreposage de grains
- Trésorerie d'achat par option
- Blé d'alimentation humaine
- Fèves soya
- Mise en marché

Renseignez-vous à la succursale la plus près de chez vous



Leblanc & Lafrance inc.

Réal
Théroux,
gérant

420, 3e Rang, Ste-Rosalie
Tél.: (514) 799-5550 Fax: (514) 799-1108
1 (800) 361-3916

Programmes de sécurité du revenu

Le point de vue de la Fédération

André Belzile

Pour faire le point sur le fonctionnement des programmes de sécurité du revenu (assurance récolte, assurance stabilisation, Régime d'assurance du revenu brut (RARB) et Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)), le Céréaliculteur a rencontré Germain Chabot, président de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec.

La stabilisation

Pour la Fédération, la stabilisation du revenu basée sur les coûts de production demeure le type de programme nécessaire au secteur céréalier québécois. «On n'a pas d'indication que nos programmes de stabilisation seront abandonnés dans l'avenir. Mais ils sont forte-

ment attaqués à cause des sommes importantes qu'ils requièrent. Il nous faut donc des garanties solides que nos programmes vont continuer à long terme.»

Certains producteurs envisagent de limiter l'augmentation de superficies assurées pour limiter les coûts. «Mais comme Fédération, ce n'est pas notre position. Tant qu'on ne sera pas auto-suffisant, on ne doit pas limiter la production. Il y a d'autres façons de maximiser l'argent qu'on met dans la stabilisation.» Par exemple, selon Germain Chabot, on est à l'aurore d'un virage : on produisait de façon maximum, on va produire dans l'avenir de façon optimum. Ces changements amèneront des économies dans les coûts de production et donc une

baisse des coûts de la stabilisation. «Mais il faut faire attention pour ne pas se faire imposer des modèles de production et de coût de production qui ne sont pas encore pratiqués dans les champs.»

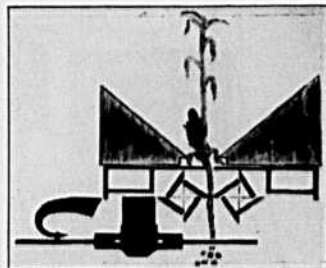
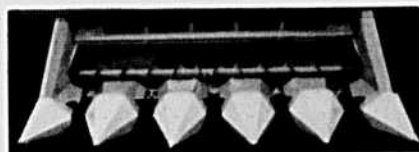
Quant au niveau de prime, c'est une préoccupation importante. «Une prime d'à peu près 100\$ par hectare dans le maïs et 80-90\$ dans les céréales, cela reste supportable. En arrimant tous nos programmes fédéraux et provinciaux et en modifiant nos manières de produire, on doit viser à maintenir la prime à ce niveau. C'est important pour le gouvernement, pour les producteurs et pour la relève car des primes de stabilisation trop élevées sont un gros obstacle à entrer dans le secteur.»

L'assurance récolte

Les programmes d'assurance récolte sont moins populaires auprès des producteurs que ceux d'assurance stabilisation. «Cela m'inquiète que 50% des producteurs ne soient pas assurés à l'assurance récolte, surtout après une année comme 1992.» Selon Germain Chabot, le principal problème est la franchise de 20%. «Pour un producteur spécialisé de 1 000 acres par exemple, il doit perdre l'équivalent de 200 acres avant d'être compensé.» La Fédération a proposé au cours des années de gérer l'assurance récolte par lot ou par 100 acres ou de monter la couverture à 90%. «Mais on n'a pas pu convaincre la Régie. Et on cherche

CAPELLO

Le cueilleur à maïs
avec broyeur le plus
efficace et économique
sur le marché



adaptables sur tous types
et marques de
moissonneuses-batteuses



AGRI DISTRIBUTION J.M. INC.

23, de La Station, Ste-Martine, QC J0S 1V0
Tél. (514) 427-2999 — Fax (514) 427-7224
Cell. (514) 952-1226



M. Germain Chabot, président de la FPCCQ

toujours la solution avec eux autres.»

L'autre problème, c'est le forfaitaire pour celui qui ne peut pas ensemençer «au lieu de lui payer la valeur assurée. Le forfaitaire ne permet pas au producteur qui a des acrages importants de résister. Il faudra y apporter certaines corrections.»

Le RARB

Le Régime d'assurance revenu brut (RARB) a été bénéfique à plusieurs points de vue selon Germain Chabot. «L'argent de ce programme fédéral a aidé à maintenir nos programmes de stabilisation québécois, c'est un plus. Mais je ne suis pas satisfait de la répartition de l'argent du fédéral. Auparavant, les producteurs récupéraient le tiers de l'argent que le fédéral versait. Présentement tout l'argent qui vient du fédéral ne sert qu'à baisser la facture de la province, pas celle des producteurs. Nous continuons à discuter de cette question avec la Régie.»

Quant au principe de lier l'assurance récolte et l'assurance stabilisation dans un même programme comme le prévoit le

RARB, la Fédération est contre. « On tient à garder distinct l'assurance récolte et la stabilisation du revenu. Si le programme d'assurance récolte ne répond pas aux

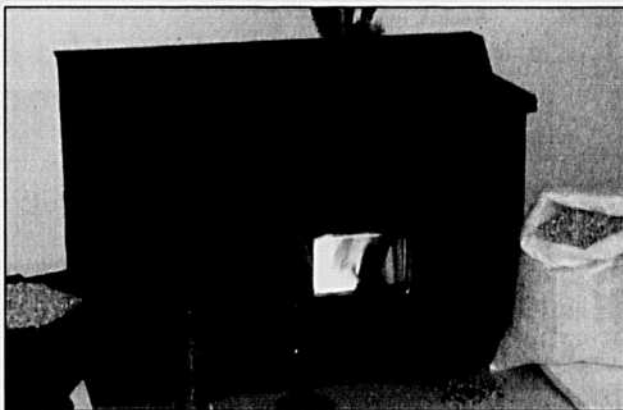
attentes des producteurs, ne les obligeons pas à y adhérer. On va discuter longtemps avant qu'ils soient réunis.»

Le CSRN

Quand au Compte de stabilisation du revenu net, la Fédération adopte une attitude prudente. «Même si ce programme n'est pas du tout basé sur le coût de production, on ne peut pas le laisser de côté complètement. On doit comme Fédération tout au moins récupérer les avantages monétaires de ce programme.» Et selon Germain Chabot, on ne peut pas rester en dehors du débat car si les programmes québécois de stabilisation sont compromis et que le CSRN devient le programme clé du gouvernement fédéral, le Québec devra en recevoir sa part. ■

Venez nous voir à l'Exposition Agricole de St-Hyacinthe du 22 juillet au 1er août

Économisez des centaines de \$ avec le «Chauffage aux grains»



Oui, c'est maintenant possible de chauffer votre résidence ou autres bâtiments avec, à votre choix: du **MATS**, du **BLÉ**, du **SEIGLE**, ou des **GRANULES de BOIS**.

Vous pouvez utiliser une partie de votre production pour vous chauffer. Nous sommes à dresser une liste de producteurs qui désirent vendre du grain, directement aux consommateurs.

COMBUSTION P.L.
6 Ch. des Pensées
Ste-Anne des Lacs
Québec J0R 1B0

PIERRE LEFEBVRE
Tél.: (514) 224-2201
Fax: (514) 224-7991

Sur présentation de cette annonce, un **rabais de \$ 200.** du prix de détail suggéré vous sera offert sur un appareil neuf (pendant la durée de l'exposition).
Kiosque A-198 — A-199

Automatisation de la ventilation des silos

Les céréaliculteurs pourront dormir tranquille

Rénald Bourgeois

Le développement d'un programme pour l'automatisation de la ventilation des silos à céréales sèches est presque terminé. Il reste à faire quelques essais en milieu réel et le système pourra être commercialisé. Avec ces contrôles électroniques, les céréaliculteurs dis-

poseront d'un outil de gestion pour leur faciliter le contrôle de la qualité de leurs grains. Cette dernière pourra se maintenir à son niveau optimal puisque le ventilateur partira quand c'est nécessaire.

La tâche de surveillance est de beaucoup réduite, car les décisions se prennent automatique-

ment en fonction des différences de température enregistrées à l'intérieur du silo et à l'extérieur. Les coûts d'opération sont minimisés car la ventilation n'opère que lorsque nécessaire. À l'automne, par exemple, la ventilation pourra fonctionner quelques heures une nuit plus fraîche, sans que personne n'ait à se lever la nuit.

Le développement de ce programme automatique de ventilation a été réalisé par Serge Fortin, ingénieur, assisté de Jean Quenneville, technicien, de la Station de recherche de Saint-Bruno du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. La compagnie Monitrol, spécialisée dans la production de systèmes électroniques de contrôle de l'environnement des bâtiments, est responsable de la production du fait de leur vaste expérience dans le domaine de la conception.

Fonctionnement du système

Des thermomètres enregistrent la température extérieure et intérieure. Dans le silo, trois câbles verticaux ancrés au toit, un au centre, les autres en périphérie, retiennent quatre capteurs chacun répartis à divers niveaux pour pouvoir suivre la progression de la ventilation. Les câbles se terminent à 50 cm du plancher et sont retenus par des ficelles pour éviter leur déplacement lors du remplis-



Provalcid Inc.

Centre de traitement de grains et de sous-produits

Là où on en fait toujours plus pour vous!



ACHATS

- Blé consommation humaine
- Blé animal
- Soya
- Maïs
- Culture alternative
- Orge
- Avoine
- ✓- Seigle
- ✓- Canola
- ✓- Sarrasin
- ✓- Tournesol

SERVICES:

- Séchage et criblage
- Entreposage
- Marché comptant et option
- Marché boursier (Canadien et américain)

Ligne Info-Prix
(514) 652-3916



4572, boul. Marie-Victorin
VARENNES, QC J3X 1P7
(514) 652-3916

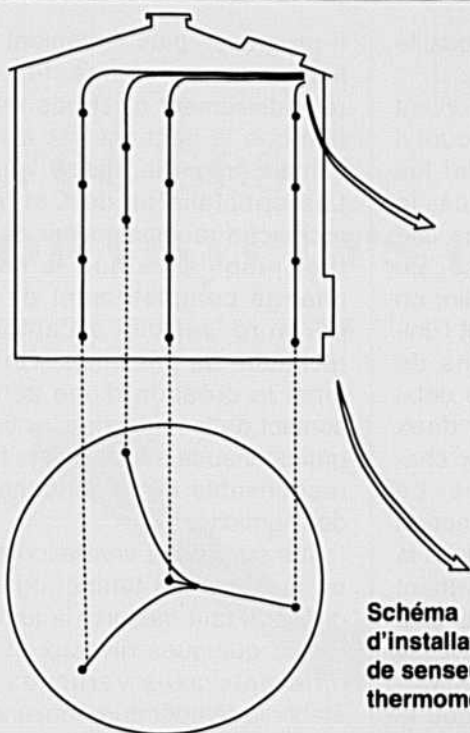


Schéma d'installation de senseurs thermométriques

33 années et deux sites. Serge Fortin et Jean Quenneville ont simulé les conditions réelles pour pouvoir développer le programme de contrôle de la ventilation. Ils se sont rendu compte que seule la température importait. Il n'était pas de ce fait nécessaire de s'inquiéter de l'humidité. «La ventilation de refroidissement tend à sécher légèrement les

grains, même par temps très humide. On peut donc poursuivre un cycle de ventilation, même si les conditions météorologiques deviennent très humides.»

Les essais sur deux sites ont montré que le système fonctionne de façon satisfaisante. L'étape suivante consiste donc à essayer chez des céréaliculteurs le système automatique pour voir comment il se comporte en milieu réel et le roder. Ce sera fait au cours de la prochaine période d'entreposage. Le système pourra ensuite être commercialisé.

Rappel de quelques principes

La ventilation ne remplace pas le séchage des grains humides car les silos d'entreposage ne sont pas conçus à cette fin, tient-on à

sage. Ces ficelles doivent pouvoir être brisées facilement lors du fonctionnement pour éviter d'entraver la vis de vidange.

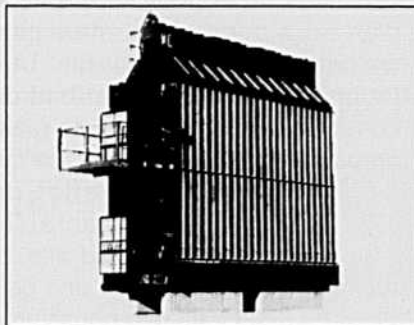
Pour optimiser la conservation, il faut refroidir le grain à l'automne et le réchauffer lentement au printemps. En déterminant les écarts de température à l'intérieur et à l'extérieur du silo, le système peut être programmé pour réduire les écarts dans le sens voulu. À l'automne, si la température moyenne mesurée par les douze capteurs internes dépasse de cinq degrés Celsius la température extérieure, le ventilateur part pour refroidir les grains. Au printemps, le système fonctionne un peu différemment puisque le réchauffement s'effectue par paliers successifs pour tenir compte du réchauffement du climat. Mais la température est toujours maintenue plus basse dans le silo qu'à l'extérieur. Ce qu'on vise c'est de diminuer l'écart pour éviter la condensation et le manque d'uniformité.

La modélisation effectuée à la Station de Saint-Bruno portait sur

Achetez directement du distributeur et ÉCONOMISEZ GROS à l'achat!

GÉRARD GARAND VOUS OFFRE LES PRODUITS 

SÉCHOIR À GRAIN



Elle est conçue pour déshiquer et épandre la végétation la plus dense. Utilisable également comme faucheuse. Largeur: 7' à 30'.

Peu importe le modèle de séchoir M-C que vous choisissez, vous pouvez être certain d'obtenir les avantages suivants:

- Très haute qualité des grains séchés
- Excellente manutention de tous les grains
- Économie dans le carburant
- Économie du temps et de la main-d'oeuvre
- Coûts d'entretien réduits
- Construction fiable et sécuritaire

DÉCHIQUEUSE FAUCHEUSE

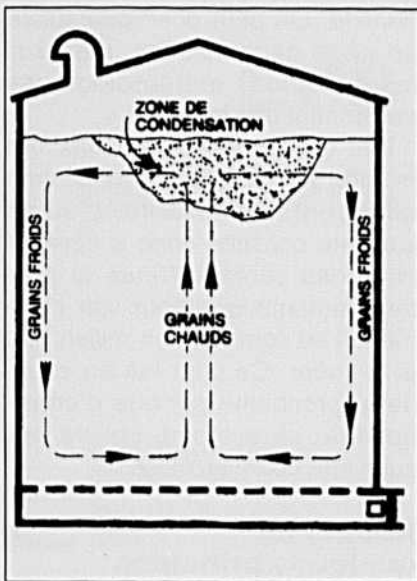


GÉRARD GARAND
MACHINERIE AGRICOLE inc.
DRUMMONDVILLE (514) 78-2482

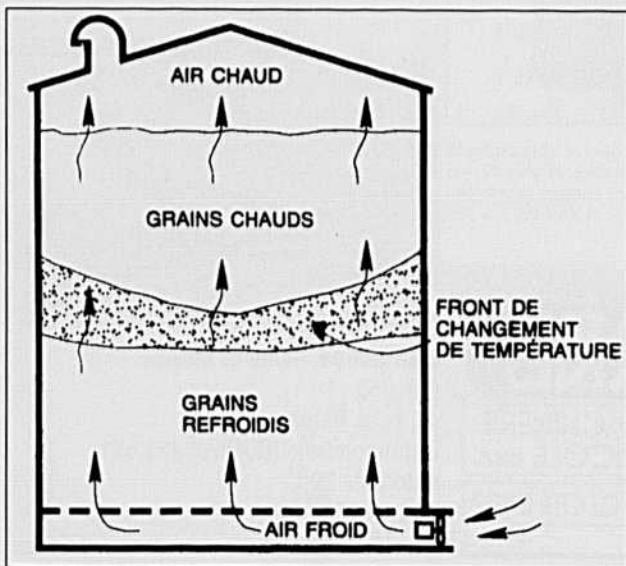
Au Québec, dans les Maritimes et en Ontario

Distribution, vente et service

C.P. 753
40, boul. Patrick
Drummondville (Québec) J2B 6X1
Autoroute 20
Sortie 177 Nord ou 179



rappeler en tout premier lieu dans une publication du Centre de recherche en conservation des grains, dont les auteurs sont Serge Fortin et Jean Quenneville. Même secs, cependant, les grains continuent de respirer et ainsi de dégager de la chaleur et de l'eau. Ils doivent donc être ventilés pour éviter les dommages causés par le surchauffage: développement de moisissures et autres parasites. En l'absence d'automatisation de la ventilation, les céréaliculteurs doivent suivre de près ce qui se passe dans leurs silos, pour



éviter la détérioration de la qualité de leurs grains entreposés.

Les grains froids se conservent plus facilement, c'est pourquoi il est recommandé de ventiler les grains entreposés. De plus, la température du silo n'est pas uniforme dans toute sa masse. En poussant de l'air dans le silo, on favorise le refroidissement et l'uniformisation des conditions de l'environnement interne. Le débit d'air recommandé est de deux litres d'air par seconde pour chaque mètre cube de grains. Le débit varie toutefois en fonction des grains qui n'offrent pas tous la même résistance à l'écoulement de l'air; d'une façon générale, plus le grain est petit, plus il offre de résistance; le maïs, par exemple, offre moins de résistance que le blé. Les poussières et la densité jouent aussi un rôle important en offrant une plus grande résistance au passage de l'air, quand elles augmentent.

Ainsi, l'utilisation d'un épandeur accroît la densité et diminue les variations de la porosité. Le débit d'air sera donc réduit mais plus uniforme à travers la masse. Une façon d'améliorer la ventilation consiste à retirer un peu de grain après la fin du remplissage, ce qui

a pour effet de décompacter le centre du silo et de retirer une partie des poussières accumulées.

L'air est poussé du plancher à travers la masse de grain de sorte que le refroidissement commence par le fond et progresse vers le haut. Un front de changement de température monte dans le silo jusqu'à atteindre la surface.

Il progresse plus lentement dans les zones compactes. Le refroidissement n'est pas terminé tant que le front n'a pas traversé complètement la masse ventilée. Les spécialistes du Centre de recherche recommandent de ventiler jusqu'à ce que le silo ait changé complètement de température; refroidi à l'automne, réchauffé au printemps. On évite ainsi la création d'une zone de contact de longue durée entre des grains chauds et des grains froids, responsable de la condensation de l'humidité.

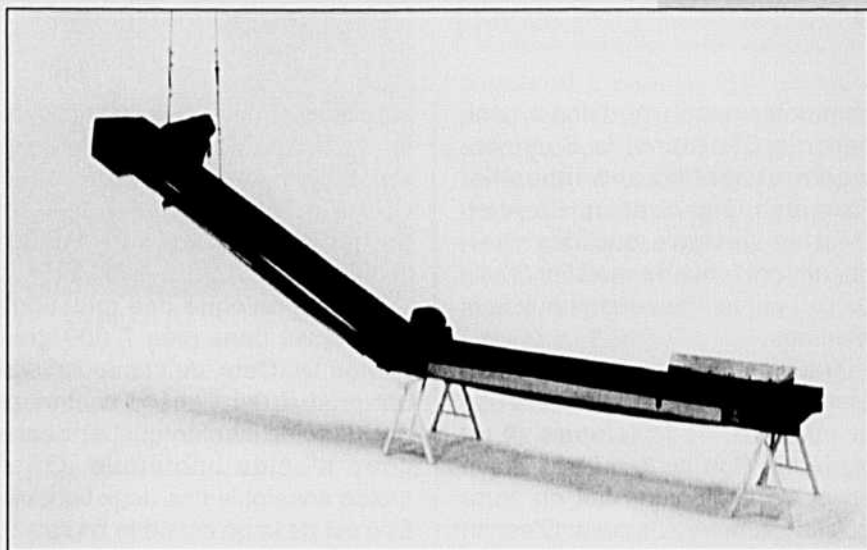
«Le suivi de la ventilation se fait en mesurant la température des grains. Il faut mesurer la température à quelques niveaux et dans différents axes verticaux pour établir la température moyenne du silo. On doit mesurer la température dans les zones difficiles à mesurer. Toutes ces données sont notées dans un registre», recommandent Serge Fortin et Jean Quenneville. Après la ventilation effectuée lors de la mise en silo, on peut refroidir la masse de grains à l'automne, en trois ou quatre cycles, jusqu'à moins quatre degrés Celsius. Les grains se conservent mieux au froid. Au printemps, on les réchauffe. Mais cette opération n'est pas nécessaire si le silo doit être vidé avant la fin de juin.

De plus, les auteurs préconisent une ventilation «si le silo reste sans ventilation pour trois semaines et plus». De cette façon, on évite le développement de mauvaises odeurs dans les grains. L'automatisation prévoit cette situation et change l'air périodiquement. L'automatisation tient compte de l'ensemble des conditions exposées ici et de l'histoire climatique récente pour fournir un outil de contrôle de la qualité des grains par la ventilation. ■

Patz[®]

MANIPULE VOS GRAINS EN
DOUCEUR

Avec ses
convoyeurs de **24"** large



Nos modèles
#2405
#2410
sont conçus
pour accroître
vos rendements
au maximum

Caractéristiques

| Capacité | | |
|--------------|--|-------------|
| Modèle | Volume (grains) à 38 lb/pi ³ | Poids (lb) |
| 2405 | 98 pi ³ /min | 3700 lb/min |
| 2405 et 2410 | 69 pi ³ /min | 2600 lb/min |
| 2405 et 2410 | 34 pi ³ /min | 1300 lb/min |
| 2405 | 17 pi ³ /min | 650 lb/min |

Financement

4,9%

DISPONIBLES DE 4' À 120'

ROUILLON
Équip. B.M.H. - Henderson Inc.

SAINT-ÉTIENNE
Métaux, Chauffage et Fonderie

ST-CÉMENT
Service Agri. Mécanique Inc.

ST-BARTHELEMY
Victorin Saurin

ST-JANVIER
Garage Julien Demers Inc.

ARRESTON
Équip. de Ferme - Garneau & Fils

ST-JUSTE
Équip. de Ferme R.A. Fils

ST-MARCEL-DE-RICHIEUX
Équipement B.D.G.

DIXVILLE
Garneau et Frères Inc.

STE-ANNE-DE-LA-PERADE
Équip. de Ferme J.M. Bélanger

VICTORIAVILLE
Mabeu et Frères Inc.

MASCOUCHÉ
Benoit Inc.

NEW-LISKEARD-ONT.
Trudel Equip. Ltd.

AMQUI
Machinerie J.N.G.
Therault Inc.

UNI-COOP

ST-ANSELME

ST-VALLER

STE-MARIE

Patz[®]

Tél.: (514) 433-2641

Tél.: (514) 431-1286

Le linola : une culture à envisager

André Belzile

On a longtemps cultivé le lin au Québec, en particulier pour sa fibre. Mais avec le temps, sa culture a presque été abandonnée. Dans les Prairies canadiennes, on cultivait le lin pour en extraire de l'huile pour usage industriel. Mais de nouvelles lignées produisant de l'huile utilisable pour l'alimentation humaine apparaissent maintenant sur le marché. Elles pourraient redonner un second souffle à la culture de cette oléagineuse.

De l'Australie...

Le linola est né au cours des années 1980. Si vous croyez qu'il est issu du croisement du lin et du canola, vous êtes dans l'erreur. Le linola est d'abord une marque de

commerce, propriété d'une organisation australienne, la Commonwealth Scientific and Industrial Research Organization. En effet, c'est en Australie que des chercheurs ont tenté de modifier l'huile de lin pour lui trouver de nouveaux marchés.

Traditionnellement, l'huile de lin était utilisée dans la fabrication de la peinture, de la teinture et du linoléum. Son contenu très élevé en acide linoléique fait en sorte qu'elle sèche rapidement. C'est un avantage dans une peinture, par exemple.

Mais pour de l'huile comestible, c'est une qualité peu désirable car cela réduit sa vie sur la tablette. Comme les industriels se tournaient de plus en plus vers des

substituts synthétiques à l'huile de lin, sa culture diminuait inexorablement. Les Australiens ont donc décidé de produire des lignées de lin qui contiendraient peu d'acide linoléique.

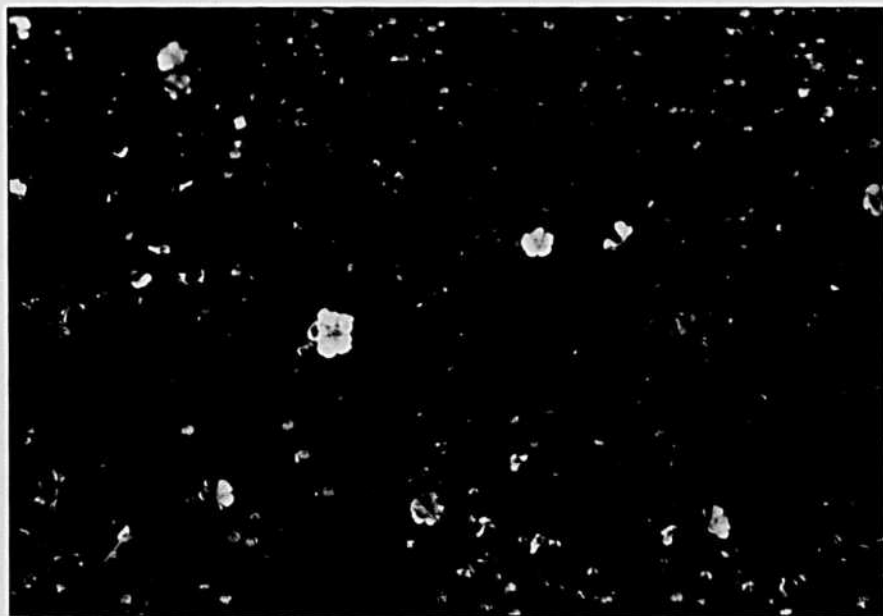
Ils ont provoqué des mutations génétiques dans près de 7 000 graines de lin. Deux de ces mutations ont produit des lignées contenant peu d'acide linoléique et beaucoup d'acide linoléique. On a croisé ensemble ces deux lignées. Et c'est de là qu'est né le linola.

...au Canada

Une compagnie canadienne, United Grain Growers (UGG), s'est intéressée très rapidement à cette nouvelle «plante». Comme en Australie, la culture du lin allait toujours en diminuant au Canada. Comme le linola se cultive exactement de la même façon que les variétés produisant soit de la fibre, soit de l'huile non comestible, UGG s'est attaquée à développer des variétés canadiennes. Une première variété, Linola 947, a été enregistrée le 24 mai dernier au Canada. On produira cette année de la semence certifiée, de sorte que la production de linola pourra vraiment débuter en 1994. On croit que sa culture pourrait rapidement se développer car les producteurs des Prairies maîtrisent bien les techniques pour produire le lin.

Le marché

Les tests faits en Australie ont



Du lin en fleur



Graines de lin

montré que l'huile extraite du linola pouvait être utilisée pour la préparation de margarine, d'huile à

Du lin pour les pondeuses

Le lin pourrait également connaître une popularité grandissante comme plante fourragère. En effet, utilisée comme base de la ration des pondeuses, la graine de lin permet de modifier la composition en acides gras du jaune des oeufs. On peut ainsi en augmenter les effets bénéfiques pour la santé. Ce marché pourrait se développer rapidement si les consommateurs adoptaient ces oeufs qui sont déjà produits sur une base commerciale par un aviculteur québécois et quelques autres au Canada.

salade et à cuisson. Elle serait à peu près équivalente à l'huile extraite du tournesol. Mais cette similitude rend son marché potentiel plus difficile à percer. En effet, l'huile de linola devra compétitionner avec l'huile de tournesol, une plante très populaire aux États-Unis et en Europe.

Le tourteau de linola contient à peu près 35% de protéine et serait facilement utilisable dans les

diètes des ruminants. En Australie, on fait aussi des tests avec des poulets et des porcs. La paille, bien que les fibres qu'elle contient soient trop courte pour la fabrication de lin, pourrait être utilisable dans la fabrication de papier fin.

Pour ceux qui veulent se lancer dans la culture d'une oléagineuse autre que le soya ou le canola, le linola sera peut-être un choix possible dans un avenir rapproché. ■

WESTEEL SYNONYME D'EXPÉRIENCE ET DE QUALITÉ...



ELIMINATOR

**UN NOUVEAU CONCEPT DE
SILO À FOND CONIQUE**

SILO À GRAIN

SILO À MOULÉE

ÉQUIPEMENTS DE MANUTENTION ET D'AÉRATION

Pour plus d'informations renseignez-vous auprès de votre distributeur local ou notre bureau WESTEEL.

NOUS AVONS LES MEILLEURS PRIX...



Une filiale de la Société de fabrication d'acier Jannock

2054, Rg Charlotte
St-Simon, Cté Bagot, J0H 1Y0
Tél. 1-800-363-1035



Culture sur billons permanents

Pour ceux qui veulent relever un défi emballant

Rénald Bourgeois

Jean Asnong n'a pas une longue démonstration à faire pour prouver l'intérêt de la culture sur billons permanents. Les nombreux goélands qui suivent le sarcleur et les innombrables vers de terre et autres organismes bénéfiques qui peuplent le sol parlent d'eux-mêmes. La culture sur billons fait revivre les sols ensemençés en maïs. Le taux de matière organique se stabilise, la structure et le drainage s'améliorent et l'érosion est minimisée. La croûte qui se forme après une pluie est

beaucoup plus friable. Tout cela est visible à l'oeil; pas besoin de faire de longues analyses de laboratoire pour faire la démonstration.

Toutefois, et Jean Asnong, maïsiculteur de Pike River, le reconnaît également, cette technique exige une minutie et une attention particulière dans la réalisation des travaux. Elle est exigeante. L'équipement demande des ajustements continuels en cours de semis ou de sarclage. Il faut un certain temps avant de pouvoir bien maîtriser la tech-

nique et gérer son temps. La période la plus intensive se situe en juin et juillet, lors des deux sarclages successifs, au début de la période de croissance. Cette année, les sarclages ont commencé le 17 juin, quelques jours plus tard que normalement. Il se poursuivront pendant environ deux mois. Tout dépend des conditions climatiques, mais de toute façon, cette période est plus favorable que l'automne pour se retrouver au champ.

Mais si on a le souci de pratiquer une agriculture durable, il est impossible de retourner en arrière. D'autant plus qu'il y a des avantages économiques certains. La culture sur billons permet une diminution importante des coûts de production. Le besoin en pesticides et en engrais diminue. Des céréaliculteurs des États-Unis ont réussi, avec une très bonne gestion, à épuiser la réserve de graines de mauvaises herbes du sol de sorte qu'ils n'ont plus be-



M. Jean Asnong, de Pike River

soin de pesticides. Enfin, l'abandon du labour entraîne des économies d'énergie et de main-d'oeuvre. A deux personnes, on s'occupe de 1200 acres, affirme Jean Asnong. Il faut dire ici que les machines qu'il utilise peuvent cultiver 600 acres, donc avec 1200 acres, on peut utiliser au maximum les deux machines.

De plus, continue-t-il, plusieurs ont été surpris de nous voir diminuer la puissance de nos tracteurs après l'adoption de la culture sur billons en 1988. Ils s'attendaient au contraire à nous voir acheter de plus gros tracteurs, d'autant plus que nous venions d'acquérir une autre terre. Or l'abandon du labour et du hersage réduit le besoin de puissance et d'équipement. En fait, on a besoin maintenant seulement du semoir et du sarclueur, et d'une batteuse à six rangs. On sème directement au printemps, puis on passe deux fois le sarclueur en juin et juillet. Cela signifie des économies considérables d'investissements quand vient le temps de remplacer l'équipement.

Une ferme spécialisée

Jean Asnong et Hélène Campbell, son épouse, possèdent ensemble 900 acres dont 650 en maïs, 200 en soya, 40 en orge et 10 en fèves de couleur pour la consommation humaine. Ils ont choisi d'adopter la culture sur billons en 1988 après avoir étudié l'expérience dans d'autres régions productrices de maïs en Amérique du Nord. Ils sont convaincus d'avoir fait le bon choix économique et écologique, et sont maintenant des promoteurs éloquents, tout en reconnaissant les limites déjà mentionnées.

La ferme originelle a été acquise de son père en 1975. Ce dernier l'avait lui-même acquise en 1958 après avoir émigré de Belgique. La ferme originale était



La structure et la texture du sol se sont grandement améliorées depuis l'adoption de la culture sur billons

spécialisée en production laitière. On avait commencé à semer du maïs-grain en 1964 et du soya en

1967. Jean Asnong avait donc déjà une expérience de ces cultures

suite à la page 20



Au Québec, dans les Maritimes et en Ontario

Distribution, vente et service

C.P. 753

40, boul. Patrick

Drummondville (Québec) J2B 6X1

Autoroute 20

Sortie 177 Nord ou 179

VOUS OFFRE



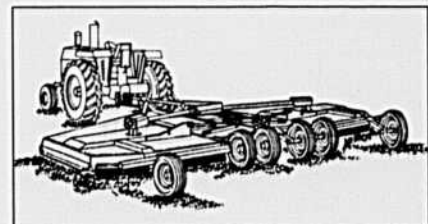
M & W LA faucheuse-débroussailleuse pour tous les types de ferme.

- Modèle rigide disponible en versions 5, 6, 8, 10 ou 15 pieds de large.
- Modèle pliant disponible dans les largeurs de 15 et 23 pieds.
- Les couteaux se changent rapidement et facilement.
- De par sa conception flexible, elle absorbe les pires impacts.

L'EARTHMASTER M & W

Prépare le sol et augmente vos rendements.

- Elle combine une herse à disques doubles à une sous-soleuse à dents en V.
- De par son travail, elle diminue l'érosion et brise la «semelle» de sol compactée permettant aux racines de mieux se développer en se nourrissant d'eau et de fertilisants. Résultat: de meilleurs rendements.



**Achetez directement du distributeur et
ÉCONOMISEZ GROS**

suite de la page 19

quand il a acquis les 148 acres. Il abandonne les productions animales en 1981 pour augmenter ses superficies et se spécialiser en céréaliculture.

En début de saison, notre orgueil en prend un coup, reconnaît toutefois Jean Asnong. Certains peu au fait de la culture sur billons pensent même qu'il a laissé la production. Après les semis, quand les terres voisines sont travaillées et homogènes et présentent un bon coup d'oeil, les terres cultivées sur billon semblent abandonnées. Les résidus de culture laissés en surface et les mauvaises herbes qui commencent à croître donnent cette fausse impression. Mais cela disparaît après le premier sarclage et il est réconfortant de voir les goélands s'alimenter dans les champs alors qu'ils ne vont pas chez les voisins qui pratiquent la culture conventionnelle. Cela indique que les vers de terre sont abondants dans ses sols.

Les roues de tous les équipements doivent être ajustées pour ne pas passer sur les billons permanents et ainsi compacter le sol. C'est une condition essentielle au succès, continue Jean Asnong. De plus, il faut contrôler les vivaces par l'application d'un bon herbicide. Quant aux annuelles, elles se contrôlent facilement par un herbicide appliqué en bandes et le sarclage. Appliquées en bandes comme les herbicides, les engrais servent en priorité aux plantes cultivées. Les analyses de sol révèlent une richesse du sol en éléments fertilisants mis en réserve et un recyclage par minéralisation qui diminue considérablement les besoins annuels. Certains champs n'ont même pas besoin d'azote si ce n'est pour le démarrage.

Qui peut proposer mieux dans les conditions actuelles? Les avantages réels compensent largement les inconvénients. La culture sur billons permanents est même recommandée à certains jeunes qui n'ont pas suf-

fisamment de capitaux pour rentabiliser un projet de relèvement selon les méthodes conventionnelles, affirme Jean Asnong. C'est dire que le potentiel de diminution des coûts de production qu'offre cette technique est reconnu par les fonctionnaires.

Des superficies en culture, 45 acres sont en bandes alternées maïs, orge, soya en bandes de six rangs. Chaque année, les bandes sont décalées pour assurer la rotation. Mais comme l'orge et le soya ne sont pas très rentables, Jean Asnong ne songe pas à étendre pour le moment ces expériences pour laisser la plus grande part des superficies au maïs.

La zone de Pike River accepte des variétés de maïs demandant de 2700 à 3000 unités thermiques. Cette année les ensemencements ont été retardés par les mauvaises conditions climatiques mais rien ne permet de prédire ce que sera la récolte. C'est la chaleur accumulée au cours d'une saison qui détermine

ES



la récolte en l'absence d'autre facteur limitant. Mais une des caractéristiques de l'agriculture est de dépendre du temps, pense Jean Asnong, même si on contrôle mieux certains aspects, il reste toujours une large part d'incertitude avec laquelle il faut vivre.

L'entreprise a les installations pour sécher et entreposer 2400 tonnes de grains, soit toute sa récolte. Mais une fois entreposé, le grain doit encore être vendu et Jean regrette qu'il faille constamment négocier pour vendre sa production. Il préférerait un mécanisme collectif de vente qui garantirait un prix raisonnable, sans avoir à toujours négocier les conditions de vente. L'an dernier, avec la faible qualité des grains, la vente du maïs a été plus difficile encore. Autant il aime la culture, autant il n'aime pas avoir à vendre.



Le sarclage

Comme petit à-côté, Jean Asnong et Hélène Campbell ont obtenu la distribution exclusive des équipements de culture sur billons Buffalo depuis 1990. Toutefois, ils ont constaté que tout le travail était concentré au printemps car la vente et la mise

en marche des machines se concentre pendant cette période.

Pour Jean Asnong et Hélène Campbell, la culture sur billons permanents est un défi à relever, tant pour des raisons écologiques qu'économiques. ■



UNE FORCE AU
SERVICE DES
PRODUCTEURS ET
PRODUCTRICES DU
QUÉBEC

cérégrains inc.



Sans les problèmes
de commercialisation

LE POOL

- Prix moyen de groupe
- Prix moyen individuel

LE PAIEMENT

- Des dollars (\$) à la récolte
- Paiement initial et/ou paiement anticipé
 - Prix minimum garanti

VENTES AU COMPTANT

- Avoine
- Orge
- Maïs
- Blé
- Fève
- soya

LES SERVICES

- Information de marché
- Transport
- Séchage
- Criblage
- Contrats boursiers

cérégrains inc.

1205, rue Ampère, bureau 307
Boucherville (Québec)
J4B 7M6

Téléphone: (514) 449-5617

Télécopieur: (514) 449-5621

Un outil de gestion adapté aux fermes céréalières

Antoine Laflamme*

Le contexte agricole difficile des dernières années oblige les céréaliculteurs à mieux connaître leur entreprise. Ils doivent également être à l'affût de toute nouvelle technique de production permettant d'améliorer leur compétitivité, notamment en réduisant leur coût de production. Célébrant ses 25 ans en 1993, la formule des Syndicats de gestion agricole (SGA) a su s'adapter à toutes les productions et au contexte agricole actuel. Comment? Les SGA ont développé des outils de gestion répondant aux besoins de gestion spécifiques aux céréaliculteurs.

L'analyse financière

Chaque producteur connaît bien les caractéristiques techniques de son entreprise, c'est évident. Mais pour les créanciers cela semble moins évident! L'analyse financière se fait à partir du bilan de l'entreprise, et présente un portrait de sa capacité à générer des revenus et à supporter un endettement. A l'aide de cette analyse, le céréaliculteur peut discuter d'égal à égal avec ses partenaires financiers. Quelques critères d'analyse financière sont énumérés au tableau ci-dessous.

Les coûts de production

Le deuxième outil de gestion offert aux céréaliculteurs des SGA

présente le coût de production détaillé de chaque culture (voir tableau, II page suivante). Visualiser tous les éléments du coût de production, c'est identifier les forces de l'entreprise, mais aussi les points à améliorer. Par exemple, la fertilisation, le coût d'utilisation de la machinerie, le financement, etc... Selon le rendement obtenu, il est ensuite facile de déterminer un prix de vente «cible», élément essentiel dans une stratégie de commercialisation des grains.

Se comparer

Il est important de pouvoir comparer les résultats de son entreprise à ceux des entreprises de même dimension. L'analyse de groupe développée par les SGA répond parfaitement à ce besoin. Respectant la confidentialité des résultats, une analyse de groupe présente un ensemble de résultats techniques et financiers situant chaque producteur dans un groupe de référence. L'exercice n'est jamais fait dans un contexte de compétition mais plutôt de collaboration. C'est sans doute l'analyse de groupe qui reflète le mieux la philosophie fondamentale des SGA qui est de «s'unir pour s'aider».

Investissements

Connaître son entreprise, c'est

bien, mais évaluer l'impact technique et économique des investissements, c'est un élément essentiel de gestion d'une entreprise. Les membres d'un SGA peuvent compter sur l'expertise des conseiller(e)s en gestion pour élaborer des analyses de rentabilité de projets d'investissements. Ces études évaluent l'impact financier d'un investissement, en tenant compte des objectifs personnels de l'agriculteur et de ceux de son entreprise. La structure de l'entreprise, le risque financier, les besoins de main-d'oeuvre et la qualité de vie sont autant de facteurs pris en considération. Mais l'intervention du SGA ne s'arrête pas là, au contraire. Tout au long de la réalisation du projet et au cours des années qui suivront, le conseiller du SGA est disponible pour faire le suivi du projet.

Projet technique

Pour mieux répondre aux questions d'ordre technico-économique, les SGA réalisent certains essais au champ. Avec la précieuse collaboration des agronomes et autres spécialistes du milieu, des conseillers techniques évaluent l'impact sur le rendement et les coûts de production de certains changements dans la régie de production. Par exemple, un projet au SGA Iberville-Missisquoi (réalisé avec la collaboration du Conseil national de recherche du Canada et des agronomes du MAPAQ) étudie les étapes de transition vers la culture de maïs-grain sur billons. Ce projet est échelonné sur trois ans, et recueille des données techniques et économiques chez 13 producteurs. Chacun d'eux met à la disposition du projet deux parcelles de cinq hectares (l'une en culture sur

Tableau I - critères financiers(*)

| | |
|----------------------------------|----------|
| Actif machinerie par hectare | 795 \$ |
| Avoir net (%) | 52 % |
| Endettement par hectare | 1 839 \$ |
| Fonds de roulement par hectare | 478 \$ |
| Paiement (cap + int) par hectare | 342 \$ |

Source: Analyse de groupe 1991, fermes céréalières région Montréal-Sud

* Note: Ces résultats ne sont donnés qu'à titre d'exemple.

Tableau II Analyse simplifiée des résultats à l'hectare (maïs-grain)*

| | |
|---|-------------|
| Charges d'approvisionnement | 443 \$/ha |
| + charges nettes d'utilisation de la machinerie | 266 \$/ha |
| + charges fixes d'entretien | 588 \$/ha |
| = total des charges | 1 297 \$/ha |
| - revenus ass. agricoles | (422 \$)/ha |
| = charges nettes | 875 \$/ha |
| / rendement estimé | 7.3 t/ha |
| = prix cible | 120 \$/t |

Source: Analyse de groupe 1991, fermes céréalières région Montréal-Sud

* Note: Ces résultats ne sont donnés qu'à titre d'exemple.

billon et l'autre en régie conventionnelle). Outre ce projet d'envergure, plusieurs SGA réalisent des suivis

techniques chez les producteurs pour répondre à de nombreuses autres questions. Des visites de

champs et des tables rondes permettent d'échanger en toute franchise sur les résultats obtenus.

Au cours des années, l'importance accordée à l'administration et à la gestion technico-économique des entreprises agricoles a considérablement augmenté. On souhaite que les agriculteurs soient mieux outillés en gestion. Les SGA peuvent répondre aux besoins de formation et de soutien en gestion agricole des céréaliculteurs.

*conseiller du Syndicat de gestion agricole Iberville-Missisquoi

AVEC



ENTREPOSER VOS GRAINS — ÇA RAPPORTE PLUS



- Acier de galvanisation de qualité incomparable
- Épaisseur de métal supérieure et solidité à toute épreuve
- Porte s'ouvrant à pleine grandeur
- Ensemble complet d'accessoires de ventilation, de remplissage et de vidange



Disponible chez les marchands suivants

AMQUI
Centre Agricole Coop de la Matapédia
(418) 629-4401

AMOS
Coopérative Agricole AMOS
(819) 732-4212

COATICOOK
Service Agricole Luke Bélanger
(819) 849-2985

LAC MÉGANTIC
S.C.A. Lac Mégantic-Lampton
(819) 583-4444

LAMBTON, MÉGANTIC
André Bilodeau
(418) 486-7770

LANDRIENNE
Les entreprises Y. Gagnon
(819) 727-1895

L'ANGE GARDIEN
Les équipements R. Mercier Inc.
(418) 822-1296

MÉTABETCHOUÛN
Les équipements de Ferme L. Boudreau Inc.
(418) 349-2866

MONT-LAURIER
Les équipements Agricoles Mont-Laurier Inc.
(819) 623-3739

NAPIERVILLE
Labrie Équipements enr.
(514) 245-0301

NICOLET
Hervé Lacharité et Fils inc.
(819) 293-8676

NOTRE-DAME DU NORD
Place Agricolaït inc.
(819) 723-2929

PALMAROLLE
Équipements Aubin enr.
(819) 787-2569

PARISVILLE
C.A.R. Parisville
(819) 292-2303

PLAISANCE
Les services agricoles Papineau Ltée
(819) 427-5147

ST-ADRIEN DE HAM
Les équipements P.L.P.
(819) 828-2027

ST-CASIMIR
Équip. de Ferme J-M. Bélanger
(418) 339-3048

ST-DOMINIQUE
Les équipements Daniel Labonté inc.
(514) 773-6589

ST-DONAT
Damase Lepage et Fils inc.
(418) 739-4059

ST-ESPRIT DE MONCALM
Équipements de Ferme du Future M.J. enr.
(514) 839-3143

ST-GERVAIS
Équipements Gaétan Théberge enr.
(418) 887-3018

ST-HÉNÉDINE
Équipement Dallaire
(418) 935-3351

ST-JUSTIN
Équipements de ferme R.F. enr.
(819) 227-2691

ST-LOUIS-DE-GONZAGUE
Claude Legeault
(514) 371-9989

ST-NARCISSE, CTÉ LOTBINIÈRE
Équip. métallurgiques SN inc.
(418) 475-6094

ST-PASCAL
Coop. de la Côte-Sud du Qué.
(418) 492-6343

ST-POLYCARPE
Bruno Campeau inc.
(514) 265-3428

ST-URBAIN
Réal Miller inc.
(514) 427-3185

VICTORVILLE
Agrotec Bois-Francis inc.
(819) 758-0633

VICTORVILLE
S.C.A. des Bois-Francis
(819) 758-0671



400, rue Martineau
St-Hyacinthe (Québec)
Tél.: (514) 796-2626
Fax: (514) 796-4256

La fertilisation du soya: des résultats qui fixent l'attention

Gilles Tremblay⁽¹⁾,
Claire Vasseur⁽¹⁾
et Thi Sen Tran⁽²⁾

La production des céréales, surtout celle du maïs, nécessite généralement des quantités importantes d'azote. Le soya est une légumineuse exigeante en potasse mais toutefois capable de fixer l'azote contenu dans l'air. Afin de profiter de sa capacité fixatrice d'azote, il faut tenir compte de quelques considérations. Aussi faut-il se demander quelle fertilisation convient au soya.

Selon une étude effectuée dans la région de Saint-Hyacinthe en 1991, il ressort que la fertilisation du soya devrait être basée sur des analyses de sol et des besoins de la culture quelle que soit la régie adoptée. Le soya est exigeant en potassium mais la plupart des sols suivis sont surfertilisés en cet élément. Une surfertilisation peut provoquer de la pollution diffuse par l'enrichissement de l'eau de la nappe phréatique en plus d'oc-

casionner des déboursés inutiles. D'autre part, il n'y a pas d'avantage à ajouter de l'azote lorsque la concentration de cet élément est supérieure à 17 kg/ha dans la couche superficielle (0-20 cm). Quant au phosphore, les résultats semblent indiquer que les exigences du soya soient moindres que celles estimées par le CPVQ.

Treize producteurs de la région de Saint-Hyacinthe (06), cultivant au total plus de 600 acres de



On a obtenu de meilleurs rendements en régie conventionnelle qu'en culture sur billons. On l'explique par la distribution plus uniforme des plants et non par la fertilisation.

Photo: Gilles Tremblay

soya, ont participé à notre enquête. Dix producteurs cultivent le soya de façon traditionnelle. Les autres le cultivent sur billons. Les producteurs du groupe «traditionnel» utilisent des semoirs à céréales dont les espacements entre les rangs varient de 15 à 18 cm (tableau 1) et obtiennent des densités variant de 457 000 à 984 000 plants/ha. Les trois producteurs du groupe sur billons réalisent leurs semis sur des billons à l'aide de semoirs à maïs avec des entre-rangs de 75 cm. Ils obtiennent des densités beaucoup moindres, variant de 240 000 à 465 000 plants/ha. Soit dit en passant, selon de nombreuses recherches, la densité optimale visée dans le soya varie de 450 000 à 650 000 plants/ha.

De l'azote au printemps

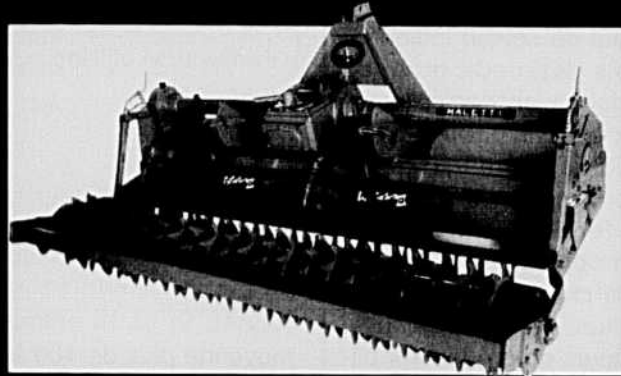
Bien que le soya soit une légumineuse, il peut profiter d'une application d'azote au printemps avant que les bactéries fixatrices d'azote n'agissent et que la minéralisation de l'azote organique soit appropriée. Selon les grilles du CPVQ de 1990, la quantité d'azote minéral utilisée ne devrait pas dépasser 45 kg/ha. Une étude réalisée de 1987 à 1989 au Québec démontre par ailleurs qu'il n'est pas avantageux d'ajouter de l'azote au sol lorsque la concentration de cet élément est supérieure à 17 kg/ha dans la couche superficielle. Puisque la concentration en azote de la couche 0-20 cm du groupe sur billons est de 31 kg/ha (tableau 1, voir page suivante), il n'aurait donc pas été recommandé d'ajouter de l'azote sous forme minérale.

Par contre, il est impossible de tirer une conclusion à propos de l'autre groupe qui applique en moyenne 36 kg/ha. Cette quantité est moindre que la quantité maximale recommandée au Québec par le CPVQ mais supérieure à

celle conseillée par le ministère de l'Agriculture de l'Ontario sur sol pauvre en azote (30 kg/ha). Dans ce cas, il serait peut-être opportun de revoir les recommandations faites par le CPVQ relativement à l'azote minéral.

Les quantités présentes de phosphore minéral (P) dans les sols indiquent que les sols des deux groupes sont riches en cet élément avec des concentrations supérieures ou égales à 200 kg/ha. Selon les grilles de ferti-

MALETTI MODULO



Pour la préparation d'un lit de semence directement sur le labour

Le rotor du modulo est muni de machoires doubles pour tenir les fortes dents, placées de façon hélicoïdale, pour un lit de semence sans motte et sans lisser le fond du terrain

Le rouleau Packer contrôle la profondeur, égalise le terrain, trace de légers sillons pour conserver l'humidité et facilite la germination (un semoir peut être fixé à l'arrière) Le tout en un seul passage

Plusieurs modèles sont disponibles pour tracteur jusqu'à 200 HP

Demandez un Maletti Modulo à votre marchand, pour sa solidité, sa qualité et plus encore.



Tel (418) 839-4127

Distribuée par

Morneau & Thibodeau

1720 boul. de la Rive Sud
C.P. 2100 St-Romuald Qc. Canada
G6W 5M3 • Fax (418) 839-3923

S.V.P. faites-moi parvenir un dépliant Maletti Modulo

Nom _____

Adresse _____

Tél.: _____

Tracteur _____ Modèle: _____ H.P. _____

sation du CPVQ, il est conseillé d'appliquer 50 kg/ha de P dans un tel cas. Les producteurs du groupe sur billons appliquent un maximum de 8 kg/ha de P, une quantité bien moindre que la recommandation, tandis que les producteurs du groupe conventionnel apportent en moyenne 34 kg/ha de plus que la recommandation, soit 84 kg/ha de P.

Les quantités présentes de potassium minéral (K) dans les sols en début de saison indiquent que les sols des deux groupes sont très riches en cet élément avec des concentrations supérieures à 500 kg/ha dans les 20 premiers centimètres de sol. A ce niveau de fertilité, le CPVQ ne recommande pas d'apporter du K au sol car la probabilité de réponse de la culture est presque nulle. Les producteurs du groupe sur billon respectent cette recommandation tandis que ceux du groupe conventionnel appliquent en

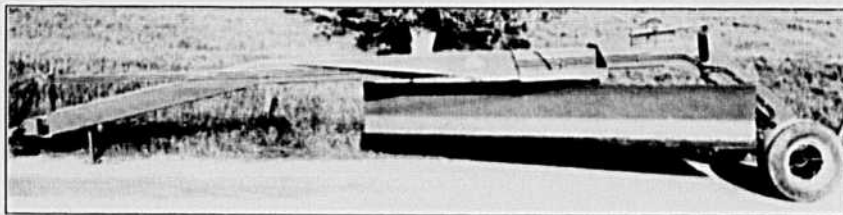
| | Billon | | Conventionnel | |
|--|--------|---------------|---------------|-----------|
| Entre-rangs (cm) | 75 | — | 15-18 | — |
| Densité(1 000x plants/ha) | 332 | (240-378) | 560 | (457-984) |
| Dosage du sol(0-20 cm) (kg/ha) | N | 31 (21-45) | — | — |
| | P | 228 (122-320) | 200 | (54-536) |
| | K | >500 | — | >500 |
| Fertilisation utilisée (kg/ha) | N | 3 (0-8) | 36 | (17-81) |
| | P | 3 (0-8) | 84 | (42-138) |
| | K | 5 (0-16) | 105 | (43-240) |
| Grille de fertilisation du CPVQ (kg/ha) | N | <45 | <45 | — |
| | P | 50 | 50 | — |
| | K | 20 | 20 | — |

moyenne plus de 100 kg/ha de K. Cet apport supplémentaire accroît les risques de surfertilisation en K, phénomène déjà relevé dans la

région 06 par les auteurs de l'Inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles du Québec en 1990.

Attention cultivateurs!

Niveleuse Scott



Exécutez vos travaux vous-mêmes, au moment qui vous convient, quand le sol est prêt, pour éviter toute compaction.

- niveleuse hydraulique • 6 positions d'ajustement de lame
- les roues sont conduites hydrauliquement • largeur 12 à 21 pieds
- l'utilisation de cette niveleuse requiert 3 sorties d'huile à double action.

Faites un bon placement en réservant votre niveleuse dès maintenant!

Acheter directement du manufacturier — 16 ans d'expérience

Léonard Scott, propriétaire

N.B. Nous serons fermés durant les vacances de la construction.

Les Équipements SCO FAB Inc.

39, chemin Rive-Sud, Farnham (Québec) J2N 2P9

Tél.: (514) 293-4615 - rés.: 293-4347

Nous fabriquons aussi des remorques, des boîtes d'ensilage et à grains sur demande.

Résultats en fin de saison

En fin de saison de croissance, les concentrations en azote minéral des couches 0-20 cm des deux groupes sont pratiquement identiques (tableau 2 voir page suivante). La quantité d'azote retrouvée en fin de saison est identique à celle dosée en début de saison pour le groupe sur billons (31 kg/ha). Le soya semble donc laisser autant d'azote qu'il en utilise dans cette couche. La récolte des grains représente en moyenne des quantités d'azote exportées de 238 et de 228 kg/ha respectivement pour les groupes sur billons et conventionnel. Ces prélèvements sont supérieurs de 25 kg/ha à ceux estimés par les grilles du CPVQ pour le groupe sur billons et de 25 kg/ha inférieurs à ceux estimés pour le groupe conventionnel.

D'autre part, les rendements en

grain sont de 3 002 kg/ha pour le groupe sur billons et de 3 578 kg/ha pour le groupe conventionnel. Les producteurs du groupe conventionnel utilisent des densités supérieures qui leur permettent d'obtenir des rendements supérieurs de plus de 500 kg/ha. Cette meilleure productivité peut vraisemblablement s'expliquer par une distribution plus uniforme des plants de soya dans les champs et non par les apports plus importants de fertilisants. Le soya sous régie conventionnelle tire avantage d'une meilleure distribution au champ en profitant sans doute plus de l'ensoleillement et des ressources minérales et hydriques du sol que le soya sur billons.

Quant aux quantités résiduelles de phosphore minéral (P) des sols, elles sont légèrement supérieures aux quantités initiales pour les deux groupes, malgré un prélèvement des grains de 26 kg/ha. Ces prélèvements ne représentent que 50% des valeurs estimées dans les grilles du CPVQ, ce qui laisse suggérer que le soya est moins gourmand en phosphore que prévu. L'augmentation des concentrations de P dans les sols provient vraisemblablement du processus de la minéralisation et de l'apport d'engrais minéraux pour les sols du groupe conventionnel.

Finalement, on note que les quantités résiduelles de potassium minéral (K) sont généralement supérieures à 500 kg/ha dans les 20 premiers centimètres de sol, malgré un prélèvement des grains de plus de 75 kg/ha. Ces prélèvements correspondent assez bien aux valeurs estimées dans les grilles du CPVQ. Selon les résultats obtenus des analyses de laboratoire, 12 des 13 sols suivis n'exigeaient pas d'apport d'engrais potassique en début de saison.

Tableau 2 - Valeurs moyennes en fin de saison

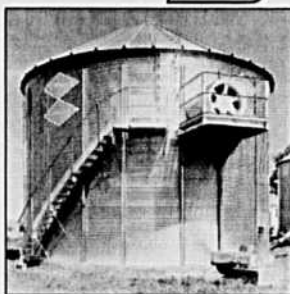
| | Billons | | Conventionnel | |
|--|----------------------|---------------|---------------------|-----------|
| Rendement (kg/ha) | 3 022 (2 460-3 630)* | | 3 578 (3 210-3 950) | |
| Dosage du sol (0-20 cm) (kg/ha) | N | 31 (29-34) | 34 | (17-66) |
| | P | 281 (122-471) | 210 | (89-405) |
| | K | 629 (443-952) | 616 | (124-841) |
| Prélèvements des grains mesurés (kg/ha) | N | 238 (236-240) | 228 | (180-322) |
| | P | 26 (25-28) | 26 | (18-36) |
| | K | 77 (71-83) | 78 | (63-118) |
| Prélèvements des grains selon le CPVQ (kg/ha) | N | 212 (172-254) | 252 | (225-276) |
| | P | 41 (33-49) | 49 | (44-54) |
| | K | 73 (59-87) | 86 | (77-95) |

* valeurs minimales et maximales

*Les auteurs sont chercheurs au (1)Service de phytotechnie de Saint-Hyacinthe et au (2)Service

des sols, Direction de la recherche et du développement et du MAPAQ.

Silo séchoir **EZEEDRY**

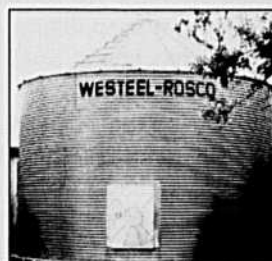


Celui qui sèche et entrepose

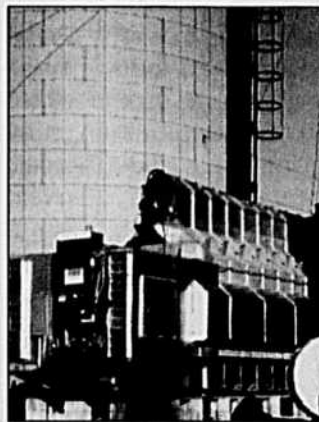
- De 25 à 300 tonnes par jour
- Contrôlé par température et/ou humidité du grain
- Aucune surveillance
- Aucune pièce mobile
- Sans entretien
- Récupère sa chaleur pour un séchage plus économique
- Entreposage jusqu'à 600 tonnes

Silo à grain

- Acier galvanisé de longue durabilité
- Étanche en cas de pluie et de neige
- Diamètre de 14 à 48'
- Hauteur de 3 à 18 rangs



SUPERB



Séchoir continu ou à batch.

La meilleure qualité sur le marché.

- Contrôlé selon l'humidité du grain
- Surveillance électronique.
- Facile à opérer
- Récupérateur de chaleur permettant de sauver jusqu'à 50% d'énergie
- Service après-vente assuré et inégalé.

Rod Letendre Machineries Inc.

EQUIPEMENT D'ENTREPOSAGE, DE MANUTENTION ET DE TRANSFORMATION

345 B. RUE ST SIMON
C.P. 270 STE MADELEINE
(QUEBEC) CANADA J0H 1S0

TEL (514) 773 8140
(514) 795 3391
FAX (514) 795 6328

Campagne agricole 1993-1994

Aperçu des prix des céréales au Québec

A. Douglas Mutch

Durant la campagne agricole 1993-1994, les perspectives des prix des céréales du Québec dépendront principalement de l'évolution des prix du maïs américain. A la fin de juin, il semblait fort probable que les prix du maïs des États-Unis baisseraient durant tout l'été et resteraient relativement bas durant la totalité de la campagne agricole 1993-1994. Par exemple, le contrat à terme du maïs de Chicago pour livraison en décembre 1993 se négociera probablement à 2\$ US le boisseau durant le second semestre de 1993.

Les prix des petites céréales vont évoluer, dans l'ensemble, dans le même sens que ceux du maïs américain. A cause de la grande faiblesse du marché du blé durant la première moitié de 1993, les baisses des prix du blé sont probablement presque toutes derrière nous. Sur le marché de l'orge, les prix pourraient se raffermir parce que l'orge des Prairies aura accès plus facilement aux marchés américains, mais la chute importante des prix du maïs pourrait entraîner à la baisse les prix de l'orge.

Les niveaux de la production de céréales du Québec sont déterminés par les céréaliculteurs de la province et les conditions climatiques. Toutefois, les prix des céréales au Québec sont déterminés principalement par ce qui se passe aux États-Unis et sur d'autres marchés du monde.

Il faudra suivre de près ce qui va survenir aux États-Unis et ailleurs durant l'ensemble de la campagne agricole 1993-1994. Plus qu'à l'accoutumée, les marchés mondiaux seront confrontés à de grands facteurs d'incertitude l'an prochain. Parmi ces facteurs, mentionnons les niveaux de la production mondiale, la demande mondiale et les politiques commerciales de divers pays du monde.

Si les conditions de production de céréales sont normales à l'échelle

mondiale, comme cela semblait probable à la fin de juin, la production devrait être supérieure à la demande mondiale durant la campagne agricole 1993-1994. Par ailleurs, il y aura probablement une baisse mondiale des importations de céréales. Or, le ralentissement des échanges commerciaux de céréales durant une année de surplus de production accroît les risques d'aggravation des tensions commerciales.

Lorsque tous ces facteurs sont réunis, ils indiquent la probabilité que les prix seront passablement à la baisse l'année suivante sur le marché des céréales. Cette possibilité rend compte de l'évolution des prix sur le marché des céréales depuis le début de l'année, prix qui ont affiché une tendance à la baisse irrégulière. Si ces perspectives restent les mêmes, cette tendance devrait se maintenir durant les mois à venir.

Marché des céréales fourragères

Les prix des céréales fourragères vendues au Québec doivent être concurrentiels avec ceux des céréales venant d'ailleurs. Le blé et l'orge doivent concurrencer les céréales des Prairies et le maïs doit faire la lutte au maïs américain et ontarien. Vu que la récolte de maïs des États-Unis exerce un ascendant sur le marché nord-américain des céréales fourragères, le niveau absolu des prix du maïs tend à être fixé par le marché américain, les autres marchés des céréales fourragères s'ajustant ensuite à ce dernier.

Les prix du maïs de la nouvelle récolte, tels qu'ils apparaissaient dans le contrat à terme du maïs de Chicago pour livraison en décembre 1993, avaient généralement tendance à évoluer en dents de scie durant les mois d'hiver, le prix du contrat ne s'éloignant ordinairement pas plus de 0,05 à 0,10 \$ US du niveau de 2,40\$ US le boisseau. A la mi-avril, le contrat

pour livraison en décembre 1993 a atteint un sommet de 2,50\$ US le boisseau. Depuis avril, le prix du contrat a tendance à baisser et, à la fin de mai, il est descendu sous le niveau de 2,35\$ US. Si les conditions de croissance sont normales à l'été, le prix du contrat pourrait atteindre 2,00\$ US le boisseau à la fin de l'été.

Les baisses affichées par les prix de la nouvelle récolte depuis la mi-avril reflètent le fait que le maïs a été enssemencé à peu près au même rythme que par les années passées aux États-Unis et que la récolte de 1993 connaît un départ normal. En ce début de campagne, les conditions sont généralement normales pour la récolte de maïs aux États-Unis et les taux d'humidité du sol sont excellents un peu partout. Même si le rendement devait connaître une baisse importante par rapport à son niveau record de l'an dernier, la perspective la plus probable, pour la récolte de maïs de 1993 aux États-Unis, va dans le sens d'un niveau de production supérieur à 8,5 milliards de boisseaux.

L'USDA évalue provisoirement à 8,5 milliards de boisseaux la consommation de maïs des États-Unis durant la campagne agricole 1993-1994. Il se pourrait donc que la prochaine campagne agricole soit une année de surplus de production. Les stocks de report de maïs étaient évalués à 2,1 milliards de boisseaux aux États-Unis à la fin de la campagne agricole 1992-1993; c'est déjà un niveau assez embarrassant. Une augmentation même minime des stocks de report estimés aurait un effet néfaste significatif sur les prix du marché.

Le revers de la médaille, c'est que la demande est très faible sur le marché des exportations. Même si la demande pour le maïs américain est très forte aux États-Unis durant la campagne en cours et qu'elle devrait l'être également durant la prochaine campagne, le marché ressent beau-

coup plus les changements qui surviennent dans la demande d'exportation. Durant la campagne actuelle, les exportations de maïs des États-Unis devraient atteindre 1,72 milliard de boisseaux, mais devraient diminuer à seulement 1,55 milliard de boisseaux durant la campagne qui vient. Tant qu'elle va durer, cette situation de baisse de la demande d'exportation aura un effet négatif sur les prix.

Prix du blé et de l'orge

En prévision d'une récolte exceptionnelle de blé d'hiver aux États-Unis, les prix du blé sont également très bas dans ce pays depuis le début de 1993. Le fait que n'aient pas encore été annoncées les mesures qui seront prises dans le cadre du Programme de subventions aux exportations (EEP) des États-Unis pour la campagne agricole 1993-1994 (qui a débuté le 1er juin pour le blé) a nui aux marchés du blé de notre voisin. Ce retard dans l'annonce de ces mesures a fait démarrer très lentement les

ventes à l'exportation de blé américain pour la campagne agricole 1993-1994. Comme la chute des prix sur le marché du blé a pesé lourd sur le marché du maïs, toute remontée du prix du blé américain devrait atténuer quelque peu les pressions à la baisse qui s'exercent sur le marché du maïs.

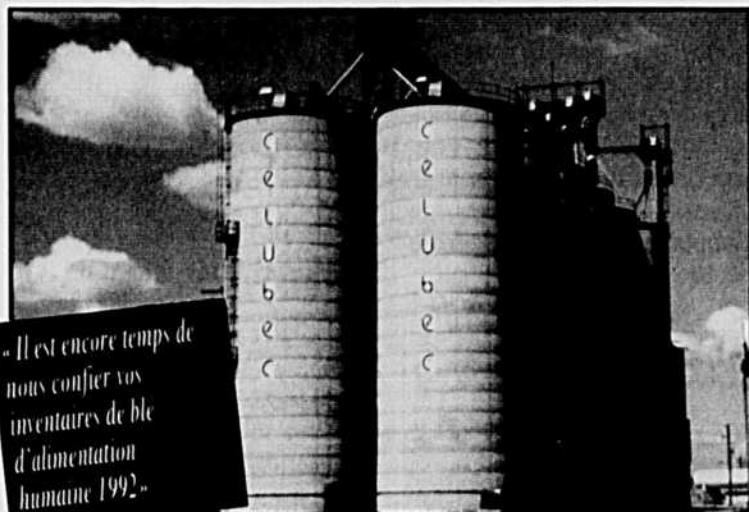
Dans le cas de l'orge, la décision de passer à un marché continental le 1er août constitue un élément majeur avec lequel le marché doit composer. Les prix de l'orge sont relativement plus élevés aux États-Unis qu'au Canada parce que les prix aux États-Unis correspondent au prix mondial, avant déduction de la subvention à l'exportation accordée par l'USDA. Au Canada, les prix de l'orge sont fixés en fonction du prix mondial, une fois versée cette subvention à l'exportation. En conséquence, la nouvelle politique pourrait entraîner une légère reprise des prix de l'orge au Canada.

(Le présent article est basé sur l'information reçue au 22 juin 1993)

COMAX
coopérative agricole

DIVISION CÉLUBEC

« le plus important centre de grain de la région de St-Hyacinthe »



Pour informations supplémentaires

**DIVISION CÉLUBEC
STE-ROSALIE
(514) 799-2653**

Service de commercialisation personnalisé
Programmes adaptés à vos besoins
Comptant - Pool - sur options
**MAÏS - FÈVE SOYA - BLÉ - ORGE -
TOURTEAU DE SOYA**

Services de • séchage • criblage
• entreposage

Le Céréaliculteur

Vol 3 no 3, juillet 1993

Supplément de La Terre de chez nous (TCN) juillet 1993, publié en collaboration avec la FPCCQ.

Éditeur

La Terre de chez nous
Union des producteurs agricoles
555, boul. Roland Thérien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
(514) 679-0530

Directeur

Hugues Belzile

Rédactrice en chef

France Groulx

Rédacteur en chef adjoint, responsable de la publication

Victor Larivière

Responsable de la production et montage

Carole Lalancette

Secrétaire de production

Ginette Blondin

Collaborateurs

Pascal Alary, André Belzile,
Rénéald Bourgeois, Antoine Laflamme,
A. Douglas Mutch, Gilles Tremblay,
Thi Sen Tran, Claire Vasseur

Sortie sur films

Rive-Sud Typo Service Inc.

Pelliculage

Photo Litho Gamma

Impression

Transcontinental Prestige

Directeur de la publicité

Réal Loiseau

Représentants publicitaires

Christian Guinard, Sylvain Joubert,
Robert Bissonnette

Représentant hors Québec

Jacques Long
(416) 670-9603
Fax 670-9620

Administration

Jocelyne Gareau

Tirage et abonnements

Micheline Courchesne

Photo de la page couverture

Du lin en fleurs

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1183-4536

Prochaine parution: septembre 1993
Date de tombée publicitaire:
18 août 1993

Le magazine **Le Céréaliculteur** paraît quatre fois par année.

Dans la présente publication, le générique masculin est employé sans discrimination et uniquement dans la but d'alléger le texte.

Les réalisations du Conseil québécois des plantes fourragères

Pascal Alary

Après maintenant plus de six années d'existence, il est intéressant de s'arrêter et de faire le point sur certaines réalisations du Conseil québécois des plantes fourragères.

Ayant pris naissance en janvier 1987 après une réunion impliquant différents intervenants du milieu agricole, le CQPF se voulait et se veut toujours un ardent promoteur des productions fourragères et désire créer de l'intérêt pour cette production que l'on prend souvent pour acquise dans notre belle province.

Depuis sa formation, le CQPF a été présent dans plusieurs événements tels les concours provinciaux de labour, les différents colloques sur les plantes fourragères, etc. Rappelons que celui d'avril 1992 rassemblait plus de 250 personnes.

Également, parmi les plus belles réalisations du Conseil québécois des plantes fourragères, on peut compter les journées sur les fourrages qui ont eu lieu successivement au Collège Macdonald, à Lennoxville, à Deschambault et, en 1992, à Lennoxville pour la seconde fois. Ces quatre journées ont attiré plus de 1 000 agriculteurs et intervenants du milieu agricole québécois. Le but de ces journées était d'informer sur les différents

aspects concernant les plantes fourragères tant au niveau de la machinerie qu'au niveau de la nutrition et des pratiques culturales.

Dans le but de stimuler l'utilisation des fourrages, le Conseil québécois sensibilisait les intervenants et responsables d'enseignement à utiliser les plantes fourragères comme moyen de conservation des sols et de l'eau. Pour promouvoir les différentes nouvelles techniques et informer sur les différents autres aspects tels la commercialisation du foin, les nouvelles tendances, etc. Le CQPF lançait en novembre 1990, sa première édition de Info Fourrage. Depuis ce temps, trois autres numéros de Info Fourrage ont paru traitant de sujets des plus actuels pour promouvoir ce domaine souvent négligé.

De par sa vocation, le CQPF veut de plus en plus emprunter la voie régionale pour sensibiliser les producteurs des différentes régions fourragères du Québec.

Les plantes fourragères représentent plus de 500 millions de dollars au Québec. Le CQPF veut favoriser l'utilisation réfléchie et la rentabilisation de cette ressource quasi inépuisable que possède le Québec. ■



AMQUI

Centre agricole Coop de la Matapédia

BLACK-LAKE

Mac-Lam Machinerie inc.

BROMPTONVILLE

Les Équipements R.M. Nadeau

COATICOOK

Service agricole Omer Madore

HOWICK

Équipements B.H.R. inc.

LAC-MÉGANTIC

SCA Lac-Mégantic-Lambton

MONT-JOLI

Purdel machinerie agricole

MONT-LAURIER

Équipements agricoles Mont-Laurier

NAPIERVILLE

SCA Sud de Montréal

NICOLET

Centre de la mécanique Lemire-Blais

PARISVILLE

Coop agricole régionale Parisville

PLAISANCE

Équip. de ferme Papineau Itée

PLESSISVILLE

Mailhot Machinerie inc.

ST-AGAPIT

SCA La Seigneurie

ST-ANDRÉ EST

Garage Jean-Paul Giroux inc.

ST-ANSELME

Unicoop

ST-BARTHÉLÉMY

Garage Pierre Dugré inc.

ST-BRUNO

Nutrinor

ST-CASIMIR

SCA St-Casimir

ST-CLET

Équip. Séguin & Frères inc.

ST-HILARION

Garage Guy Gauthier inc.

ST-JACQUES

PROFID'OR Centre agricole Coop

ST-PASCAL

Coop Côte-Sud

STE-ROSALIE

COMAX coopérative agricole

SOREL

Centre agricole Coop de Sorel

TROIS-PISTOLES

SCA Rivière-du-Loup

VICTORIAVILLE

SCA des Bois-Francs

VILLE DÉGELIS

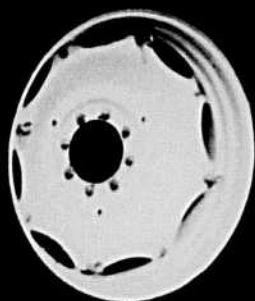
Garage Ghislain St-Pierre inc.

WIL-RICH PULVÉRISSEURS

VOTRE CHOIX POUR LA CONSERVATION DES SOLS

Double OFF-SET

Disponible dans
les largeurs
de 13-14
et 16'



WIL-RICH

7420

Simple OFF-SET

Disponible dans
les largeurs
de 4'9"
à 16'

*Avec les pulvérisateurs WIL-RICH,
vous transformez votre sol en un
véritable tapis anti-érosion;
vos rendements ne s'en vont pas
en poussière!*

SES AVANTAGES

- Un **lourd bâti en acier tubulaire** qui assure une bonne pénétration des disques dans le sol.
- **Roulements regraissables à joints** de graissage à triple lèvre, ce qui réduit les coûts d'entretien et vous évite les arrêts coûteux.



- Les **supports de roulements WIL-FLEX** permettent d'absorber les chocs pour prévenir les bris.
- **Toutes les rassettes décrotteuses** sont réglables dans quatre directions pour une performance optimale au champ.



FIATAGRI

Chez FIATAGRI,
la conservation des sols,
c'est notre affaire



PENSEZ AU PRINTEMPS CET AUTOMNE.

Prenez de l'avance pour le printemps – appliquez l'herbicide Roundup^{MD} cet automne.

Pensez-y: il suffit de cinq plants de chiendent au pied carré dans votre culture de l'an prochain pour abaisser votre rendement de 10%^{**} ou plus. Le moindre chiendent, c'est déjà trop. Il est donc logique de traiter tout votre chiendent cet automne, non pas seulement les

infestations fortes ou modérées.

Vous aurez tout le temps voulu pour appliquer Roundup cet automne après les céréales ou avant l'enfouissement des fourrages tout en terminant tous vos travaux d'automne aux champs. Après avoir enlevé le maïs ou le soja, vous pouvez encore appliquer Roundup, même après une gelée légère pourvu qu'il reste au moins 60% de vert au chiendent deux à trois jours plus tard.

Prenez de l'avance en appliquant

l'herbicide Roundup^{MD} cet automne. Peu importe quel est votre assolement, vous assurerez à votre culture suivante un départ rapide et propre tout en maximisant votre rendement de l'an prochain. Par surcroît, vous n'aurez pas à vous préoccuper du chiendent au printemps quand vous avez tant à faire et si peu de temps.

AUJOURD'HUI:
Aller chercher Roundup.

Maintenant, Roundup avant la récolte. Appliqué juste avant la récolte, Roundup contrôle chiendent, chardon des champs, asclépiade et laiteron des champs dans la culture, en plus d'améliorer la gestion de la récolte de blé ou de soja. Appelez votre détaillant dès aujourd'hui!



MAINTENANT SEULEMENT 9,95\$/L!



Il n'y a rien comme Roundup.

LISEZ ET RESPECTEZ TOUJOURS LES DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE D'HERBICIDE ROUNDUP^{MD}. Roundup^{MD} est une marque déposée de la Monsanto Company. Monsanto Canada Inc. en est l'utilisateur inscrit. *Prix basé sur le prix de détail suggéré du contenant agricole de 10 litres. Le prix de détail peut varier. **Les exemples de perte de rendement sont tous basés sur les recherches de Monsanto dans l'Est du Canada. Les rendements récupérés par l'usage de Roundup peuvent varier en fonction de facteurs divers: sol, conditions atmosphériques, degré d'infestation, etc. ©Monsanto Company 1993. RDP-FOUE-M93